



# Bulletin Officiel

N°7358 Vendredi 09 mai 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX ETABLISSEMENTS CONCERNES PAR LES OBLIGATIONS DE DECLARATION, D'INFORMATION ET DE TRANSFERT AU PROFIT DE L'ÉTAT, DES MONTANTS, DEPOTS, COMPTES DE VALEURS MOBILIERES ET AVOIRS NON RECLAMES TELLES QUE PREVUES PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI DES FINANCES POUR L'ANNEE 2025

3

RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX BILLETS DE TRESORERIE

7

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME

9

TUNISO-EMIRATIE SICAV

10

LA GENERALE OBLIG - SICAV

11

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME

12

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP GAT OBLIGATAIRE

15

FCP GAT PERFORMANCE

16

FCP LEPTIS OBLIGATAIRE

17

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ENDA TAMWEEL 2025-1 »

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- ARAB TUNISIAN LEASE –ATL

**ANNEXE III**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

- CARTHAGE CEMENT : RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARTHAGE CEMENT

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME
- FCP GAT OBLIGATAIRE
- FCP GAT PERFORMANCE
- FCP GAT VIE CROISSANCE
- FCP GAT VIE MODERE
- TUNISO- EMIRATIE SICAV
- FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP
- FCP LEPTIS OBLIGATAIRE
- LA GENERALE OBLIG-SICAV

## Communiqué du Conseil du Marché Financier

Le Conseil du Marché Financier (CMF) tient à rappeler à l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques et des sociétés émettrices des valeurs mobilières ou les intermédiaires agréés mandatés, et toute personne concernée par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025 les obligations découlant desdites dispositions.

Dans ce cadre, les établissements concernés, sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de déclarer les valeurs mobilières négociées dans le système de négociation électronique et les droits qui y sont rattachés, les actions et les parts des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières inscrits dans les comptes titres ouverts auprès d'eux et les fonds n'ayant fait l'objet d'aucune opération, réclamation ni litige à quelque titre que ce soit de la part du titulaire du compte ou de son représentant pour une période de 15 ans sans interruption, et ce, dans un délai ne dépassant pas le 15 février de l'année suivant celle au cours de laquelle cette période s'est expirée.

Ils sont tenus également de racheter les actions et les parts des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières concernés et de transférer les montants, y compris le produit de l'opération de rachat, au compte courant du Trésor ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie dans ce même délai.

Afin de satisfaire à l'obligation de déclaration des valeurs et montants précités, les établissements concernés sont tenus d'adopter le modèle établi par l'administration, annexé au présent communiqué.

Les valeurs mobilières négociées dans le système de négociation électronique concernées et les droits qui y sont rattachés sont transférés par les établissements concernés, dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la date de l'expiration de la période de 15 ans, au Dépositaire central des titres, qui les centralise et les livre à l'intermédiaire agréé administrateur désigné à cet effet par le ministre chargé des finances, pour les vendre conformément à la législation en vigueur dans un délai ne dépassant pas 6 mois et déposer le produit de la vente directement au compte courant du Trésor ouvert auprès de la Banque centrale de Tunisie.

Les obligations ci-dessus indiquées ne s'appliquent pas aux comptes et avoirs revenant aux mineurs, incapables ou aux interdits tant que, l'atteinte de l'âge de majorité, la levée de l'interdiction ou le rétablissement de la capacité, selon le cas, n'a pas eu lieu.

Les établissements concernés sont tenus de déposer les déclarations exigibles dans les délais impartis même en l'absence de montants, valeurs mobilières ou avoirs concernés par la déclaration.

Les établissements susmentionnés sont tenus, pour les montants, valeurs mobilières et avoirs dont les délais de 5 ou 15 ans selon les cas et tels que prévus par les dispositions de la loi susvisée sont expirés au 31 décembre 2024, de publier une liste des titulaires des comptes et ayants droit au Journal officiel des annonces légales et judiciaires dans un délai maximum le 30 avril 2025, et de les informer dans le même délai par tout moyen laissant une trace écrite de la déchéance du droit de réclamer ces montants à la fin du mois de juin 2025, conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi des finances 2025.

Lesdits établissements sont tenus, dans un délai ne dépassant pas le 15 juillet 2025, de déclarer les montants, valeurs mobilières et avoirs non réclamés et de les transférer au compte courant du Trésor ouvert auprès de la

Banque centrale de Tunisie, et ce, sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux valeurs mobilières mentionnées ci-dessus.

Les établissements concernés par l'obligation de déclaration et de transfert sont tenus d'informer les titulaires des comptes ou les ayants droit, par tout moyen laissant une trace écrite, de la date à laquelle les fonds seront transférés au profit de l'État, ou l'opération de rachat sera effectuée ou les valeurs mobilières seront transférées au Dépositaire central des titres en vue de leur vente et de publier une liste des personnes concernées dans le Journal officiel des annonces légales, réglementaires et judiciaires, et ce, dans un délai de 6 mois au moins avant l'échéance de cette date.

Il est aussi à rappeler à ce niveau les dispositions de l'article 44 de la loi susvisée qui indiquent que :

La période de 5 ans ou 15 ans, pour déclarer et transférer les montants, les valeurs mobilières et les avoirs est calculée, selon le cas, à partir du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle :

- La dernière opération a été effectuée sur le compte par son titulaire,
- Le compte courant a été clôturé pour les soldes créditeurs non récupérés par leurs titulaires, conformément aux dispositions du numéro 5 de l'article 732 (nouveau) du code de commerce,
- L'échéance des comptes d'épargne en actions est atteinte,
- L'échéance des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation est atteinte ou l'entreprise d'assurance a pris connaissance du décès de l'assuré,
- L'âge de la majorité est atteint ou l'interdiction est levée, ou la capacité est rétablie, selon le cas, pour les comptes et les avoirs revenant aux mineurs, aux incapables et aux interdits,
- Les saisies ou oppositions sur les comptes et avoirs sont levées ou des jugements passés en la force de la chose jugée sont prononcés.

Les établissements concernés doivent se référer aux modalités et exigences prévues par les dispositions de l'article 44 de la loi susvisée pour toute demande de restitution des montants transférés.

Aussi, il convient de rappeler que tout retard de déclaration des montants exigibles ou de leur transfert ou manquement aux obligations prévues par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi susvisée expose leurs auteurs aux pénalités et amendes prévues par l'article 47 de ladite loi.

Dispositions encadrant la liquidation, au profit de l'État, des montants, dépôts, comptes de valeurs mobilières et avoirs non réclamés.

## بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بأحكام الفصول 43 الي 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 المتعلق بقانون المالية لسنة 2025 بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة والمتعلقة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

حيث يتعين على المؤسسات المذكورة أعلاه، كل فيما يخصه، التصريح، بالأوراق المالية المتداولة داخل نظام التداول الإلكتروني والحقوق المرتبطة بها وأسهم وحصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية المرسمة بحسابات الأوراق المالية المفتوحة لديهم وبالمبالغ المالية التي لم تُجر في شأنها أي عملية أو مطالبة أو منازعة بأي عنوان كان من قبل صاحب الحساب أو من ينوبه، لمدة 15 سنة دون انقطاع، وذلك في أجل أقصاه 15 فيفري من السنة الموالية للسنة التي انقضت خلالها هذه المدة.

كما يتعين عليهم إعادة شراء أسهم وحصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية المعنية وتحويل المبالغ بما في ذلك محصول عملية إعادة الشراء إلى الحساب الجاري للخرينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي في نفس الأجل.

وحرصاً على الالتزام بالواجب القانوني المتعلق بالتصريح بالقيم والمبالغ المشار إليها أعلاه، فإن المؤسسات المعنية مدعوة إلى اعتماد النموذج الموحد الذي قامت الإدارة بإعداده لهذا الغرض، والمرفق بهذا البلاغ.

كما يجب على المؤسسات المعنية تحويل الأوراق المالية المتداولة داخل نظام التداول الإلكتروني المعنية والحقوق المرتبطة بها من قبل الأشخاص المذكورين أعلاه، في أجل أقصاه شهر من تاريخ انقضاء مدة 15 سنة، لهيكل الإيداع المركزي للسندات الذي يقوم بتجميعها وتسليمها للوسيط المكلف بالإدارة المعين للغرض من قبل الوزير المكلف بالمالية لبيعها وفق التشريع الجاري به العمل في أجل أقصاه 6 أشهر وإيداع محصول البيع مباشرة بالحساب الجاري للخرينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي.

لا تنسحب الأحكام المذكورة أعلاه على الحسابات والمستحقات الراجعة للقصر وفاقدي الأهلية والمحجور عليهم ما لم يتم، حسب الحالة، بلوغ سن الرشد أو رفع التحجير أو إعادة اكتساب الأهلية.

كما يتعين على هذه المؤسسات إيداع التصاريح المستوجبة في الأجل القانونية ولو في غياب مبالغ أو أوراق مالية أو مستحقات معنية بالتصريح.

وبالنسبة للمبالغ المالية والأوراق المالية والمستحقات التي انقضت في شأنها الأجل المنصوص عليها سابقاً في تاريخ 31 ديسمبر 2024 يجب على المؤسسات المعنية، نشر قائمة في أصحاب الحسابات والمستحقين بالرائد الرسمي للإعلانات القانونية والشرعية والعدلية في أجل أقصاه 30 أفريل 2025 مع إعلامهم في نفس هذا الأجل بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً بسقوط حق المطالبة بهذه المبالغ في موفى جوان 2025 طبقاً لأحكام هذا الفصل.

وتتولى المؤسسات المعنية، في أجل أقصاه 15 جويلية 2025 التصريح بالمبالغ والأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها وتحويلها للحساب الجاري للخرينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي وذلك مع مراعاة الأحكام الخاصة بالأوراق المالية المذكورة أعلاه.

ويجب على المؤسسات المعنية بواجب التصريح والتحويل إعلام أصحاب الحسابات أو المستحقين بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا بتاريخ حلول أجل تحويل الأموال لفائدة الدولة أو القيام بعملية إعادة الشراء أو تحويل الأوراق المالية إلى هيكل الإيداع المركزي للسندات لبيعها ونشر قائمة في الأشخاص المعنيين بالرائد الرسمي للإعلانات القانونية والشرعية والعدلية وذلك في أجل لا يقل عن 6 أشهر قبل حلول هذا التاريخ.

كما يجدر التذكير في هذا الإطار بالأحكام الخاصة باحتساب اجال تصريح وتحويل المبالغ والأوراق المالية والمستحقات كما جاءت بالفصل 44 من القانون المذكور:

تحتسب مدة 5 سنوات أو 15 سنة للتصريح وتحويل المبالغ والأوراق المالية والمستحقات، حسب الحالة، ابتداء من غرة جانفي للسنة الموالية للسنة التي تم خلالها:

- إجراء آخر عملية على الحساب من قبل صاحبه،
- قفل الحساب الجاري بالنسبة للفواضل الإيجابية غير المسترجعة من أصحابها طبقا لأحكام العدد 5 من الفصل 732 (جديد) من المجلة التجارية،
- حلول الأجل بالنسبة لحسابات الادخار المقترنة بأجل والحسابات لأجل وحسابات الادخار في الأسهم،
- حلول الأجل بالنسبة إلى عقود التأمين على الحياة وتكوين الأموال أو علم مؤسسة التأمين بوفاة المؤمن له،
- بلوغ سن الرشد أو رفع التحجير أو إعادة اكتساب الأهلية، حسب الحالة، بالنسبة إلى الحسابات والمست للقصر وفاقدي الأهلية والمحجور عليهم،
- رفع العقل أو الاعتراضات على الحسابات والمستحقات أو صدور أحكام باتة في شأنها.

وفيما يتعلق بالحالات الخاصة بإمكانية استرجاع المبالغ المحولة، والإجراءات الواجب اتباعها في هذا الصدد، يتعين على المؤسسات المعنية الرجوع إلى الأحكام الواردة بالفصل 44 من القانون المشار إليه أعلاه.

ويجدر التذكير بأن أي تأخير في التصريح بالمبالغ المستحقة أو في تحويلها، أو إخلال بالواجبات المنصوص عليها بالفصول 43 الي 48 من القانون المذكور، يعرّض مرتكبيه للخطايا والغرامات المنصوص عليها بالفصل 47 من نفس القانون.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Rappel des dispositions réglementaires applicables aux billets de trésorerie**

Dans le cadre de son engagement constant en faveur de la transparence, du bon fonctionnement du marché et de la protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier (CMF) souhaite rappeler certaines dispositions réglementaires encadrant l'émission et le traitement des titres de créances négociables, en particulier les billets de trésorerie, instruments de financement relevant du marché monétaire.

Le CMF souligne, à ce titre, le rôle central des **banques domiciliataires** dans la sécurisation des opérations liées aux billets de trésorerie, particulièrement lorsqu'un souscripteur opérant sur le marché financier intervient sur ce type d'instrument, il incombe à la banque domiciliataire de procéder à **toutes les vérifications requises**. Celles-ci portent notamment sur **l'identité de l'émetteur, sa capacité juridique, sa solvabilité**, ainsi que sur la régularité de l'opération. L'exercice rigoureux de cette responsabilité contribue à préserver l'intégrité du marché et à renforcer la confiance des investisseurs.

Par ailleurs, les billets de trésorerie doivent être **codifiés** et **admis aux opérations du dépositaire central des titres (Tunisie Clearing)**, conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2020-20 du 17 novembre 2020. Il est également important de rappeler que **les informations transmises par le domiciliataire via le portail de Tunisie Clearing doivent refléter fidèlement les termes du contrat** conclu entre les parties.

Dans le cadre de leurs travaux de contrôle externe, le CMF **recommande vivement aux commissaires aux comptes** de solliciter auprès de Tunisie Clearing **un état détaillé des émissions de billets de trésorerie et de certificats de dépôt souscrits**. Cet état est de nature à faciliter les vérifications de concordance nécessaires au bon accomplissement de leur mission.

Enfin, le CMF invite **les gestionnaires d'OPCVM** à faire preuve de toute la diligence requise lors de l'évaluation de la qualité du sous-jacent des billets de trésorerie intégrés dans les portefeuilles. Dans une perspective de gestion prudente et responsable, il est **fortement recommandé** de privilégier les titres émis par des **sociétés cotées, notées, ou bénéficiant d'un aval bancaire**, conformément aux meilleures pratiques de gestion et dans l'intérêt des porteurs de parts.

Le CMF demeure pleinement mobilisé pour accompagner les intervenants dans l'application rigoureuse de ces dispositions, gage de sécurité et de confiance sur le marché.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »**

Siège social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Le Conseil d'Administration réuni le 25 Mars 2025 décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 15 Mai 2025 à 09H00 au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 ;
- 2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- 3- Lecture et approbation des états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- 4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
- 6- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME ;
- 7- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe « SIAME », relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- 8- Examen du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2024 ;
- 9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;
- 11- Désignation de deux nouveaux Commissaires aux Comptes ;
- 12- Pouvoirs pour formalités ;

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**TUNISO-EMIRATIE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006  
**Siège social** : 5 Boulevard Beji Caid Eseebsi – lot AFH – DC 8  
Centre Urbain Nord – 1082 Tunis

Les actionnaires de TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le jeudi 29 Mai 2025 à 10h** au siège de la société sis au Boulevard Beji Caid Eseebsi – lot AFH – DC 8 - Centre Urbain Nord – 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;
3. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;
5. Fixation des jetons de présence ;
6. La ratification de la cooptation de la désignation d'un nouvel administrateur et acceptation de la démission d'un administrateur;
7. Renouvellement du mandat des administrateurs;
8. Information aux actionnaires pour la désignation d'un nouveau Président Directeur Général et du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
9. Questions Diverses;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**LA GENERALE OBLIG - SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000  
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de LA GENERALE OBLIG - SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 26 mai 2025 à douze heures au siège de la société sis au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »**

Siège social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La SIAME publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 15 Mai 2025.

**Première résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Deuxième résolution :**

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2024 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Quatrième résolution :**

Le poste résultats reportés, présente un solde de 6 220 166,724 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 s'élevant à 3 325 771,304 Dinars comme suit :

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3 325 771,304</b>
<b>Résultats reportés</b>	<b>6 220 166,724</b>
<b>Total</b>	<b>9 545 938,028</b>
<b>Réinvestissement en Fonds Capital Risque « SICAR »</b>	<b>-400 000,000</b>
<b>Fonds Social</b>	<b>-50 000,000</b>
<b>Solde Disponible</b>	<b>9 095 938,028</b>
<b>Dividendes à distribuer (0,180 Dinar/action) à prélever sur le Report à Nouveau (soumis à la retenue à la source au taux en vigueur).</b>	<b>-2 779 920,000</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>6 316 018,028</b>

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,180 Dinar par action, soit un montant total de 2 779 920,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source au taux en vigueur.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du .....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

#### **Cinquième résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2024, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

#### **Sixième résolution :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés, L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2024 (Bilan, Etat de Résultat, Etat de Flux de Trésorerie et Notes aux Etats Financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

#### **Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

#### **Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire brut Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars (8 750 Dinars), par administrateur, au titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Neuvième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire Fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à la somme de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12 500 Dinars) au titre de l'exercice 2024, pour chacun des membres du Comité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Dixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de désigner les deux cabinets suivants en tant que co-commissaires aux comptes de la SIAME pour le mandat 2025 ;2026 et 2027 expirant avec la tenue de de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027 :

- la société « xxxxxxxxxxxxxxxx », société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie titulaire de l'identifiant unique N°xxxxxxxx représentée par Monsieur xxxxxxxxxxxxxxxx, xxxxxxxxxxxxxxxx,

- la société « yyyyyyyyyyyyyyy », société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie titulaire de l'identifiant unique N°yyyyyyyy représentée par Monsieur yyyyyyyyyyy yyyyyyyyyyy,

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Onzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP GAT OBLIGATAIRE**

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire.  
Agrément du CMF n° 26-2022 du 30 août 2022  
**Adresse** : 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis.

GAT Investissement, en sa qualité de gestionnaire de FCP GAT OBLIGATAIRE, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024, un dividende de **79,601 dinars** par part.

Ce dividende est payable à partir du 21 mai 2025 auprès de GAT Investissement sis au 92-94, avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP GAT PERFORMANCE**

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte.  
Agrément du CMF n° 96-2021 du 22 décembre 2021  
**Adresse** : 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis.

GAT Investissement, en sa qualité de gestionnaire de FCP GAT PERFORMANCE, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024, un dividende de **450,839 dinars** par part.

Ce dividende est payable à partir du 21 mai 2025 auprès de GAT Investissement sis au 92-94, avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP LEPTIS OBLIGATAIRE**  
Fonds Commun de Placement Obligataire  
AGRÉMENT DU CMF N° 02-2024 DU 31 JANVIER 2024  
**Adresse** : Immeuble BTL Boulevard de la terre-lot AFH E12  
Centre Urbain Nord- 1082 -Tunis

LEPTIS ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP LEPTIS OBLIGATAIRE informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du jeudi **15 mai 2025**, un dividende de **5,990 dinars** par part. Ce dividende est payable aux agences de la Banque tuniso-libyenne et au siège du gestionnaire sis à Immeuble BTL Centre Urbain Nord.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de FCP LEPTIS OBLIGATAIRE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**« Enda Tamweel 2025-1 »**

**Emis Par Appel Public à L'Epargne**

Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **Enda Tamweel 2025-1** » émis par appel public à l'épargne pour un montant de 50 000 000 DT susceptible d'être porté à 60 000 000 DT, ouvertes au public le 08/05/2025, ont été clôturées le **08/05/2025**, pour un montant de **60 000 000 DT**.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVMDE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,508	126,529
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	177,042	177,071
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,852	145,877
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	159,070	159,099
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,790	150,993
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	156,729	156,758
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,798	143,818
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,712	58,721
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,324	43,332
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	147,150	147,177
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	129,032	129,055
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	128,579	128,602
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,841	110,862
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,066	103,084
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,974	103,993
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,606	22,610
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	157,025	157,049
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,572	150,589
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,323	14,324
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	218,093	218,132
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,661	122,680
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,858	127,881
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,850	17,853
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	113,593	113,615
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,600	108,617
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,402	2,405
<b>SICAV MIXTES</b>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	79,259	79,284
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	166,261	166,432
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	126,149	126,508
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,523	134,548
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	180,298	180,394
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	663,820	663,926
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,618	147,665
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	210,594	210,759
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	126,871	126,895
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	172,096	172,147
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	202,754	202,870
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	185,149	185,214
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,435	32,487
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	111,602	111,688
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,282	1,284
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,359	1,362
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,666	100,682
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 815,155	2 825,614
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	292,721	291,913
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,838	3,862
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,341	3,360
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,690	52,575
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,536	1,538
50	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,424	1,432
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,488	1,498
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,352	19,509
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,150	15,296
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,139	20,220
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 087,313	6 150,378
<b>SICAV ACTIONS</b>						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,639	117,625
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,623	1,633

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,432	116,449
59	AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	104,168	104,187
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,567	112,585
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,381	109,396
62	SICAV AXIS TRÉSorerIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,261	115,277
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	111,171	111,191
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,952	107,970
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,294	112,312
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,794	112,814
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	110,187	110,202
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,729	103,747
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,862	109,487	109,508
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,425	112,442
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,764	108,783
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,950	104,959
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,630	112,647
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	101,801	101,818
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,594	118,612
76	FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,570	110,589
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,348	115,367
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,354	104,372
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 107,754	1 107,930
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	11 045,417	11 047,391
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,558	108,582
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	114,097	114,240
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	110,695	110,937
<b>SICAV MIXTES</b>								
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	72,665	72,898
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	138,630	138,572
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,383	18,393
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	359,101	358,781
88	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 619,047	2 618,173
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,019	70,083
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,145	56,177
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,133	113,142
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,306	11,307
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,379	20,416
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,514	21,544
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,426	18,448
96	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,503	106,664
97	FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,191	93,240
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,274	97,278
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,267	117,224
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	111,412	111,480
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,340	13,359
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	111,273	111,704
103	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	95,552	95,707
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	108,053	108,815
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	134,484	134,855
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	173,110	173,587
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	174,167	175,180
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	228,661	228,646
109	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	209,566	209,608
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	207,593	208,138
111	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	33,150	33,225
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 736,005	11 772,924
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	115,311	116,185
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 970,485	6 082,038
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,071	12,184
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	191,487	192,765
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 723,242	13 782,548
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 246,233	12 334,247
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 529,948	10 545,220
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 542,817	11 576,794
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 553,119	10 564,496
123	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,396	12,420
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	119,056	119,303
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	106,223	107,145
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	133,589	134,056
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 190,348	1 196,774

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

**LISTE DES FCC**

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# AVIS DES SOCIETES

## **INFORMATIONS POST AGO**

### **ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 avril 2025, la société ARAB TUNISIAN LEASE –ATL- publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration

#### **1. Les résolutions adoptées :**

##### ***PREMIERE RESOLUTION***

***(Approbation du rapport du conseil d'administration)***

L'Assemblée Générale, approuve le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 tel qu'il a été présenté.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

##### ***DEUXIEME RESOLUTION :***

***(Approbation des états financiers individuelles et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024)***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels et consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

##### ***TROISIEME RESOLUTION.***

***(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024)*

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

## **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles en résultats reportés)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de **3 037 242.857 Dinars**, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de **15 271 735.893 Dinars** détaillés comme suit :

	<b>Distribuables en franchise de retenue</b>	<b>Distribuables avec retenue à la source</b>	<b>Total</b>
Résultats reportés au 31 décembre 2023	325 000.000	11 909 493.036	<b>12 234 493.036</b>
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	537 242.857	2 500 000.000	<b>3 037 242.857</b>
<b>Résultats reportés avant affectation</b>	<b>862 242.857</b>	<b>14 409 493.036</b>	<b>15 271 735.893</b>

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

## **SIXIEME RESOLUTION**

*(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024)*

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **21 580 700.915 Dinars** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **15 271 735.893 Dinars**, soit au total un résultat distribuable de **36 852 436.808 Dinars**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **1 842 621.840 Dinars** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **6 250 000,000 Dinars** en tant que réserves pour réinvestissement ;
- De prélever sur ce montant, **300 000,000 Dinars** en tant que réserves pour fond social ;
- De prélever sur ce montant **11 375 000.000 Dinars** en tant que dividendes, après l'accord de la BCT.
- D'affecter le reliquat, soit **17 084 814.968 Dinars** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat net de 2024	21 580 700.915
Résultats reportés de 2023 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	15 271 735.893
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>36 852 436.808</b>
Réserves légales	1 842 621.840
<b>Réserves pour réinvestissements</b>	<b>6 250 000.000</b>
Réserves pour fond social	300 000,000
<b>Premier reliquat :</b>	<b>28 459 814.968</b>
Dividendes	11 375 000.000

<b>Deuxième reliquat :</b>	<b>17 084 814.968</b>
Résultats reportés de 2024 (distribuables en franchise de retenue)	212 242.857
Résultats reportés de 2024 (distribuables avec retenue à la source)	16 872 572.111

\*dont 650 000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source soit 0,020 DT par action

Le dividende sera mis en paiement à compter du 20/06/2025. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la Tunisie Clearing n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

### ***SEPTIEME RESOLUTION***

*(Fixation des jetons de présence)*

L'Assemblée Générale, décide de fixer à 549 375 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

### ***HUITIEME RESOLUTION***

*(Autorisation d'émission d'emprunts obligataires)*

L'Assemblée Générale, autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

### ***NEUVIEME RESOLUTION***

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

## 2. Le bilan après affectation du résultat :

### BILAN APRES AFFECTATION AU 31/12/2024

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 024	2 023
<b>A C T I F</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	11 258 324	7 401 142
Placements à court terme	6	33 761 431	76 220 068
Créances issues d'opérations de leasing	7	616 530 505	555 552 403
Placements à long terme	8	33 647 180	25 915 830
Valeurs immobilisées			
a- Immobilisations incorporelles	9	142 633	87 861
b- Immobilisations corporelles	10	3 810 064	3 985 084
Autres actifs	11	5 425 943	8 528 464
<i>Total de l'actif</i>		<b>704 576 079</b>	<b>677 690 852</b>
<b>P A S S I F</b>			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	11 570	12 315
Emprunts et dettes rattachées	13	456 053 112	455 174 141
Dettes envers la clientèle	14	3 482 638	3 051 976
Fournisseurs et comptes rattachés	15	84 306 272	74 493 654
Autres passifs	16	29 237 346	23 679 326
<i>Total du passif</i>		<b>573 090 938</b>	<b>556 411 412</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves		81 900 326	76 544 947
Résultats reportés		17 084 815	12 234 493
<i>Total des capitaux propres</i>	17	<b>131 485 141</b>	<b>121 279 440</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>		<b>704 576 079</b>	<b>677 690 852</b>

## 3. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	réserves pour fonds social	Réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2024 avant affectation	32 500 000	25 250 000	6 578 518	36 308 955	2 407 474	6 000 000	12 234 493	21 580 701	142 860 141
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles				-3 037 243			3 037 243		0
Affectation approuvée par l'AGO du 23/04/2025			1 842 622	6 250 000	300 000		1 813 079	-10 205 701	0
Dividendes								-11 375 000	-11 375 000
Solde au 31/12/2024 après affectation	32 500 000	25 250 000	8 421 140	39 521 712	2 707 474	6 000 000	17 084 815	0	131 485 141

#### 4. Liste des membres du Conseil d'administration

Nom	Mandat	Dernier poste occupé dans la société	Fonctions principales et actuelles	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. FERID ABBAS	2024-2026	Président du conseil d'administration Président du comité de nomination et rémunération	Homme d'affaires privé	SETCAR -ATB
M. RIADH HAJJEJ Représentant l'ATB	2024-2026	Membre du comité d'audit	Directeur Général de l'ATB	UNIFACTOR
M. AHMED BEN MOULAHEM Représentant la BNA	2024-2026	Membre du comité d'audit Membre du comité de nomination et rémunération	Directeur Général de la BNA	Sicar invest
M. KAIS MARAKCHI Représentant ENNAKL	2024-2026	Membre du comité d'audit	Directeur à la société ENNAKL	Néant
M. Sofien REKIK Mandaté par la BNA	2024-2026	Membre du comité des risques Membre du comité de développement et de financement stratégique	Directeur à la BNA	Essoukna-ATLLLD-AMI
Mme. MAHA NAJJAR TAJINA Mandaté par l'ATB	2024-2026	Membre du comité de développement et de financement stratégique	Directeur à l'ATB	ATD
M. LASSAAD JAZIRI Représentant l'ATI	2024-2026	Membre du comité de nomination et rémunération Membre du comité des risques	Directeur à l'ATB	ATI- SARI
M. RIDHA ZERZERI Représentant ASIRAK.SA	2024-2026	Membre du comité de nomination e rémunération	Homme d'affaires privé	UNIFACTOR-grands moulins du golf- OMORAG- grands moulins de Tunis
M. SADOK DRISS	2024-2026	Membre du comité de développement et de financement stratégique	Homme d'affaires privé	BH Bank-KSM Financière-Alpha Hyundai Motor-SODEXA-TSA Hôtel EL FELL-STIAL-UNIFACTOR
Mme. Wafa KHOUADJA SFAR	2024-2026	Administrateur représentant des petits porteurs Membre du comité de développement et de financement stratégique Membre du comité des risques	Consultante	Néant
M. ABDESSATTAR KRIMI	2024-2026	Administrateur indépendant Président du comité d'audit	Consultant	Néant
M.KAMEL NAOUI	2024-2026	Administrateur indépendant Président du comité des risques	Consultant	Néant

## AVIS DE SOCIETES (\*)

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **CARTHAGE CEMENT**

**Siège social :** Bloc A de l'immeuble situé en face  
de l'ambassade des États Unis d'Amérique Lot  
HSC 1-4-3- Les jardins du lac2- 1053 Tunis

#### **RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURES**

### **POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARTHAGE CEMENT**

#### **Objet :**

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et de l'article 12 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 ainsi que les délibérations du comité d'examen des candidatures, la société CARTHAGE CEMENT relance l'appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires dans son conseil d'administration et qui aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra ultérieurement.

A cet effet, CARTHAGE CEMENT relance son appel à la candidature pour désigner le représentant des actionnaires minoritaires, devant siéger dans son Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de trois ans qui viendra en expiration lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2027.

**Est considéré comme actionnaire minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.**

Le candidat, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après.

#### **I.CONDITIONS D'ELIGIBILTE**

##### **I.1. Conditions Générales**

Le candidat, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit **obligatoirement,**

- ❖ Être une **personne physique ;**
- ❖ Justifier d'une participation individuelle dans le capital de Carthage Cement ne **dépassant pas 0,5% du capital ;**
- ❖ Jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- ❖ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- ❖ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- ❖ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

## **I.2 conditions relatives aux conflits d'intérêts**

Tout candidat ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société CARTHAGE CEMENT, ses concurrents ou leurs actionnaires autres que minoritaires de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel, et il doit satisfaire, au moment du dépôt de sa candidature, les critères suivants :

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président du conseil, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de CARTHAGE CEMENT ;
- Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que CARTHAGE CEMENT ;
- Ne pas être Président du conseil, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, d'une société dans laquelle CARTHAGE CEMENT détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle le Président du conseil, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de CARTHAGE CEMENT, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président de conseil ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de CARTHAGE CEMENT,
  - Président de conseil, Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que CARTHAGE CEMENT.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de CARTHAGE CEMENT.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec CARTHAGE CEMENT ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

### **I.3 conditions relatives aux compétences**

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires du conseil d'administration doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience suivants ;

- Avoir un diplôme national d'ingénieur
- Avoir une expérience professionnelle attestée d'au moins 10 ans dans l'un des domaines suivants :
  - \* l'industrie,
  - \* la qualité (normes de qualité ISO)
  - \* la responsabilité sociétale et environnementale
  - \* le secteur des énergies

## **II. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents ci-après :

Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de CARTHAGE CEMENT, présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, et l'apport qu'il peut apporter à CARTHAGE CEMENT ;

La fiche de candidature dûment remplie et signée (selon l'**annexe 1** ci-après) ;

Le curriculum vitae du candidat avec toutes les pièces justificatives ;

Une copie d'une pièce d'identité ;

Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (selon l'**annexe 2** ci-après) ;

Un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois à la date de dépôt du dossier de candidature ;

Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus) ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines indiqués dans les conditions relatives aux compétences ;

Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de CARTHAGE CEMENT

**Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ne sera pas pris en compte.**

Les candidats s'engagent à remettre à la société CARTHAGE CEMENT tout document complémentaire indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

## **III. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit parvenir à la société CARTHAGE CEMENT par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge du Bureau d'Ordre Central au plus tard le **19/05/2025 à 17h00, date limite de réception des candidatures**, à l'adresse suivante :

**CARTHAGE CEMENT :**

**Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot  
HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac,  
Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.**

L'enveloppe extérieure, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de CARTHAGE CEMENT, doit porter la mention apparente suivante :

**A ne pas ouvrir**  
**Appel à candidatures**  
**Désignation du représentant des actionnaires minoritaires**

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la société CARTHAGE CEMENT, par écrit, selon l'un des deux modes suivants :

***FAX : 71 190 289***

***Email : [anis.bouakez@carthagecement.com.tn](mailto:anis.bouakez@carthagecement.com.tn)***

#### **IV. CHOIX DES CANDIDATS**

Dès la clôture de l'appel à candidature, un comité de dépouillement des candidatures désigné par le conseil d'administration et composé de :

- Le Président du Conseil d'Administration (Président du comité)
- Un administrateur représentant de l'Etat
- Un administrateur Indépendant

procèdera à l'examen et à l'évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature.

CARTHAGE CEMENT transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Les actionnaires minoritaires choisiront, par voie de vote, leur représentant parmi la liste des candidats admis, à concourir lors de l'Assemblée Générale Élective sera tenue ultérieurement.

Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2024.

---

(\*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe  
1  
Fiche de Candidature**

**Nom et**

**Prénom :**.....  
.....

**N° de la pièce d'identité (CIN) :**.....

**Adresse :**.....  
.....

**Téléphone Fixe :**.....

**GSM :**.....

**Profession / Activité :** .....

**Formation académique :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Autres qualifications du candidat :**

.....  
.....  
.....

**Mandats dans d'autres Conseil d'administration :**

.....  
.....  
.....

Signature légalisée

**Annexe**  
**2**  
**Déclaration sur l'honneur**

Je soussigné

**Nom et Prénom :**

.....

**N° de la pièce d'identité (CIN) :** .....

**Adresse :**

.....

.....

Candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de « CARTHAGE CEMENT »

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,  
Répondre aux critères d'éligibilités prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature,  
Que les informations fournies dans mon CV et ma demande de candidature, sont sincères et exactes.

Signature légalisée

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-**

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

La société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Société BDO Tunisie représentée par Mr Khaled Mnif.

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>Actifs non Courants</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	1.1	9 771 654	8 542 043
- Amortissements		- 3 378 731	- 3 009 204
		<u>6 392 923</u>	<u>5 532 839</u>
Immobilisations corporelles	1.1	31 046 452	30 319 979
- Amortissements		- 26 174 360	- 25 449 632
		<u>4 872 092</u>	<u>4 870 347</u>
Immobilisations financières	1.2	8 718 361	8 437 213
- Provision		- 539 732	- 539 732
		<u>8 178 629</u>	<u>7 897 481</u>
Autres actifs non courants	1.3	12 746	22 998
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1</b>	<b>19 456 390</b>	<b>18 323 665</b>
<b><u>Actifs Courants</u></b>			
Stocks	2.1	23 219 913	24 798 753
- Provision		- 1 476 551	- 1 374 478
		<u>21 743 362</u>	<u>23 424 275</u>
Clients et comptes rattachés	2.2	11 988 134	12 267 388
- Provision		- 3 168 505	- 3 157 121
		<u>8 819 629</u>	<u>9 110 267</u>
Autres actifs courants	2.3	4 887 151	5 040 091
- Provision		- 546 949	- 546 949
		<u>4 340 202</u>	<u>4 493 142</u>
Placement et autres actifs financiers	2.4	885 638	2 118
Liquidités et équivalents de liquidités		396 543	1 188 791
		<u>1 282 181</u>	<u>1 190 909</u>
<b>Total des actifs courants</b>	<b>2</b>	<b>36 185 374</b>	<b>38 218 593</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>55 641 764</b>	<b>56 542 258</b>

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		15 444 000	15 444 000
Réserves		6 162 227	6 342 403
Autres capitaux propres		307 563	281 174
Résultats reportés		6 220 167	5 924 562
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<u>28 133 957</u>	<u>27 992 139</u>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<u>3 325 771</u>	<u>2 018 709</u>
<b>Total des capitaux propres</b>	3	<u>31 459 728</u>	<u>30 010 848</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Crédit à moyen et long terme	4	500 000	1 100 000
<b>Total des passifs non courants</b>		<u>500 000</u>	<u>1 100 000</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	6 670 784	8 744 381
Autres passifs courants	5.2	2 012 122	1 717 575
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	14 999 130	14 969 454
<b>Total des passifs courants</b>	5	<u>23 682 036</u>	<u>25 431 410</u>
<b>Total des passifs</b>		<u>24 182 036</u>	<u>26 531 410</u>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<u>55 641 764</u>	<u>56 542 258</u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Revenus	6.1	43 019 087	41 050 409
Autres produits d'exploitation	6.2	190 796	1 009
(I) Total des revenus	6	<u>43 209 883</u>	<u>41 051 418</u>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Variation de stock des PF et des encours	6.1	- 174 950	- 2 315 238
Achats d'approvisionnements consommés	6.3	- 27 781 628	- 25 797 079
Charges de personnel	6.4	- 5 998 365	- 5 117 131
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	- 1 332 749	- 1 419 617
Autres charges d'exploitation	6.6	- 2 127 975	- 1 947 516
(II) Total des charges d'exploitation		<u>- 37 415 667</u>	<u>- 36 596 581</u>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I -II )</u></b>		<u>5 794 216</u>	<u>4 454 837</u>
Charges financières nettes	6.7	- 1 897 267	- 2 265 572
Produits des Placements	6.8	100 101	90 101
Autres gains ordinaires	6.9	122 210	131 986
Autres pertes ordinaires	6.10	- 4 036	-
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u></b>		<u>4 115 224</u>	<u>2 411 352</u>
Impôt sur les bénéfices		- 789 453	- 392 643
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u></b>		<u>3 325 771</u>	<u>2 018 709</u>
Eléments exceptionnels		-	-
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>		<u>3 325 771</u>	<u>2 018 709</u>

État des Flux de Trésorerie  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b>3 325 771</b>	<b>2 018 709</b>
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	1 332 749	1 419 617
- Variation des stocks	7.1.2	1 578 840	- 2 455 389
- Variation des créances clients	7.1.3	1 175 712	- 2 332 745
- Variation des autres actifs	7.1.4	- 730 580	- 317 248
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5	- 1 864 008	5 519 871
- Plus value sur cessions d'immobilisations	-	20 000	61
- QP Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	185 098	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>7.1</b>	<b>4 613 386</b>	<b>3 852 754</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1	- 1 986 235	- 2 182 270
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	20 000	18 999
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.3	- 312 962	- 133 000
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-	-
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.4	22 827	25 160
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.5	8 987	- 85 654
- Décaissements sur autres actifs non courants	-	4 634	- 27 171
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>7.2</b>	<b>- 2 252 017</b>	<b>- 2 383 936</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
- Variation des emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	7.3.1	93 333	809 116
- Dividendes et autres distributions	7.3.2	- 1 853 028	- 1 080 928
- Variations des autres capitaux propres	7.3.3	41 041	- 40 622
- Variations des emprunts (MT)	7.3.4	611 872	- 726 027
- Subvention d'investissement	-	202 528	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>7.3</b>	<b>- 2 210 080</b>	<b>- 1 038 461</b>
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>		<b>151 289</b>	<b>430 357</b>
<b><u>- Trésorerie au début de l'exercice</u></b>		<b>- 181 993</b>	<b>- 612 350</b>
<b><u>- Trésorerie à la clôture de l'exercice</u></b>		<b>- 30 704</b>	<b>- 181 993</b>

## 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « **SIAME-SA** » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « **STEG** » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « **SIAME-SA** » était détenu à concurrence de 72% par la « **STEG** ». Par décision de la « **CAREP** » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « **STEQ** ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « **CAREP** » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « **AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C** » et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 1999, la valeur « **SIAME-SA** » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par M. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 06 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 06 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « **SIAME-SA** » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

## 2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

### 2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « **SIAME-SA** » sont préparés conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

La « **SIAME-SA** » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 de la même manière que la période précédente.

L'état de résultat est établi selon le modèle autorisé. Le paragraphe 52 de la norme comptable NCT 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7 de cette norme. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la « **SIAME-SA** » ne publie pas cette note.

L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

## 2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME-SA » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

### 2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

#### ✓ Eléments réévalués

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

#### ✓ Eléments non réévalués

* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%,20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %
* Dépenses de R&D	20 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

### 2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2024, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états

financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2024, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la « **SIAME-SA** », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

### 2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « **SIAME-SA** » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

### 2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « **SIAME-SA** » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

## 2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « **SIAME-SA** » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

## 2.4- REGIME FISCAL

La « **SIAME-SA** » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages liés à l'exportation conformément à la législation en vigueur.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

## 2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA clôture DE L'exercice

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun événement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 25 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## 2.6 COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits de la société « SIAME » regroupent à la fois les revenus et les gains.

Les revenus sont les produits provenant de l'activité principale de la société. Ils sont généralement pris en compte lorsqu'une augmentation d'avantages économiques futurs, liée à une augmentation d'actif ou d'une diminution de passif s'est produite et qu'elle peut être mesurée de façon raisonnable.

Les produits sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

## 2.7 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinar Tunisien au cours de change du jour de l'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires à court terme libellés en monnaies étrangères, figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Les différences de change (gains ou pertes latentes) sont constatées en résultat de l'exercice.

## NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élève à 50 036 565 TND au 31 Décembre 2024 contre 47 794 702 TND au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	9 771 654	8 542 043	1 229 611
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		31 046 452	30 319 979	726 473
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	8 718 361	8 437 213	281 148
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	500 098	495 467	4 631
<b>TOTAL</b>		<b>50 036 565</b>	<b>47 794 702</b>	<b>2 241 863</b>

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions s'élèvent à 19 456 390 TND au 31 décembre 2024 contre 18 323 665 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 392 923	5 532 839	860 084
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 872 092	4 870 347	1 745
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 178 629	7 897 481	281 148
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	12 746	22 998	- 10 252
<b>TOTAL</b>	<b>19 456 390</b>	<b>18 323 665</b>	<b>1 132 725</b>

### 1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024**

Désignation	Valeur brute				Amortissement				V C N
	Début Exercice	Acquisitions	Reclassement/Cession	Total	Début Exercice	Dotation	Régularisations	Cumul Amts	
<b>1 - Immobilisations Incorporelles</b>	<b>8 542 043</b>	<b>1 229 611</b>	-	<b>9 771 654</b>	<b>3 009 204</b>	<b>369 527</b>	-	<b>3 378 731</b>	<b>6 392 923</b>
Investissement de Recherche & Développement	4 106 387	-	211 776	4 318 163	1 582 678	361 803	-	1 944 481	2 373 682
Concession Marque , Brevet & Licence	1 033 606	-	-	1 033 606	1 028 750	2 930	-	1 031 680	1 926
Logiciel	408 912	686	-	409 598	397 776	4 794	-	402 570	7 028
Projets de développement en cours	2 993 138	1 228 925	-	4 010 287	-	-	-	-	4 010 287
<b>2 - Immobilisations Corporelles</b>	<b>30 319 979</b>	<b>756 622</b>	<b>-</b>	<b>31 046 452</b>	<b>25 449 632</b>	<b>754 879</b>	<b>-</b>	<b>30 151</b>	<b>26 174 360</b>
Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
Bâtiments Industriels	4 338 887	-	-	4 338 887	3 471 747	112 492	-	3 584 239	754 648
Bâtiments Administratifs	2 091 583	8 166	-	2 099 749	745 819	81 068	-	826 887	1 272 862
Aménagement construction	138 480	-	-	138 480	137 188	8 434	-	145 622	7 142
Matériels Industriels	9 802 371	381 014	416 520	10 599 905	9 049 121	227 481	-	9 276 602	1 323 303
Outils industriels	6 062 907	46 947	9 318	6 119 172	5 870 031	56 013	-	5 926 044	193 128
Pièces de rechange immobilisées	2 433 279	137 921	23 123	2 594 323	2 193 291	74 974	-	2 268 265	326 058
Petits outillages immobilisés	272 146	-	895	273 041	271 049	1 324	-	272 373	668
Matériels Transport De Biens	213 123	50 000	41 304	221 819	172 544	18 288	-	30 151	61 138
Matériels Transport De Personnes	1 118 478	5 700	-	1 124 178	992 852	43 269	-	1 036 121	88 057
Agencement , Aménagement & installations	1 441 682	39 633	50 361	1 531 676	1 264 265	82 223	-	1 346 488	185 188
Matériels de bureaux	1 372 241	26 095	-	1 398 336	1 261 865	41 439	-	1 303 304	95 032
Immobilisation Chez Tiers	61 890	-	-	61 890	19 860	7 874	-	27 734	34 156
Réseau anti-incendie	324 397	-	39 488	363 885	-	-	-	-	363 885
Immobilisations Corporelles en cours	543 836	3 681	505 394	42 123	-	-	-	-	42 123
Avances / Immobilisations Corporelles en cours	53 400	57 465	23 156	87 709	-	-	-	-	87 709
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 862 022</b>	<b>1 986 233</b>	<b>-</b>	<b>40 818 106</b>	<b>28 458 836</b>	<b>1 124 406</b>	<b>-</b>	<b>30 151</b>	<b>29 553 091</b>

## 1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2024 à 8 718 361 TND contre 8 437 213 TND au 31 décembre 2023. Le détail de cette rubrique est le suivant :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	8 428 045	8 115 083	312 962
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	38 517	37 444	1 073
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	251 799	284 686	- 32 887
<b>TOTAL</b>		<b>8 718 361</b>	<b>8 437 213</b>	<b>281 148</b>

### 1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME-SA » s'élève au 31 décembre 2024 à 8 428 045 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND				
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	129 250	-	- 129 250	-
SERPAC	750	750	-	- 750	-
CONTACT	3 029 850	3 029 850	-	-	3 029 850
EPICORPS	36 263	36 263	-	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-	- 50 000	-
SITEL	119 530	119 530	-	-	119 530
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-	-	149 990
INNOV-ALLIANCE-TECH	533 000	533 000	-	-	533 000
FONDS GERE SICAR	1 600 000	1 600 000	-	-	1 600 000
SIAME ELECTRIC ALGERIE	312 962	-	312 962	-	312 962
TOUTALU	2 466 450	2 466 450	-	- 250 000	2 216 450
<b>TOTAL</b>	<b>8 428 045</b>	<b>8 115 083</b>	<b>312 962</b>	<b>- 466 263</b>	<b>7 961 782</b>

### 1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

DESIGNATION	En TND			
	31/12/2023	OCTROI	REMBOURSEMENT	31/12/2024
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	37 444	23 900	22 827	38 517
<b>TOTAL NET DE PROVISION</b>	<b>37 444</b>	<b>23 900</b>	<b>22 827</b>	<b>38 517</b>

### 1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2024 un solde de 251 799 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	120 500	147 778	- 27 278
CONSIGNATION CONTENEURS	48 491	54 100	- 5 609
DIVERS CAUTIONNEMENTS	82 808	82 808	-
<b>TOTAL</b>	<b>251 799</b>	<b>284 686</b>	<b>- 32 887</b>

Au 31 décembre 2024, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 470 TND.

### 1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants affichent au 31 décembre 2024 un solde net de 12 746 TND se détaillant comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	500 098	487 352	12 746
<b>TOTAL</b>	<b>500 098</b>	<b>487 352</b>	<b>12 746</b>

### NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 36 185 374 TND au 31 décembre 2024 contre 38 218 593 TND au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
STOCKS	2.1	21 743 362	23 424 275	- 1 680 913
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	8 819 629	9 110 267	- 290 638
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 340 202	4 493 142	- 152 940
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	1 282 181	1 190 909	91 272
<b>TOTAL</b>		<b>36 185 374</b>	<b>38 218 593</b>	<b>-2 033 219</b>

#### 2.1- STOCK

La valeur nette du stock s'élève à 21 743 362 TND au 31 décembre 2024 contre 23 424 275 TND au 31 décembre 2023 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	1 545 672	- 39 415	1 506 257
PIÈCES COMPOSANTES	11 878 053	- 530 429	11 347 624
PIÈCES FABRIQUÉES	1 459 552	- 28 982	1 430 570
PRODUITS CONSOMMABLES	386 861	- 89 563	297 298
PRODUITS FINIS	7 949 775	- 788 162	7 161 613
<b>TOTAL</b>	<b>23 219 913</b>	<b>- 1 476 551</b>	<b>21 743 362</b>

#### 2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 8 819 629 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
STEG	2 862 921	3 214 544	- 351 623
CLIENTS LOCAUX	2 451 948	2 277 600	174 348
CLIENTS ÉTRANGERS	2 960 422	3 065 247	- 104 825
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	125 245	94 564	30 681
CLIENTS DOUTEUX	3 587 598	3 615 433	- 27 835
<b>TOTAL</b>	<b>11 988 134</b>	<b>12 267 388</b>	<b>- 279 254</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>- 3 168 505</b>	<b>- 3 157 121</b>	<b>- 11 384</b>
<b>ENCOURS CLIENTS NETS</b>	<b>8 819 629</b>	<b>9 110 267</b>	<b>- 290 638</b>

## 2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions, s'élèvent au 31 décembre 2024 à 4 340 202 TND contre 4 493 142 TND au 31 décembre 2023. La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	637 899	165 533	472 366
AVANCE FOURNISSEUR	443 457	517 043	- 73 586
ACOMPTES AU PERSONNEL	49 065	94 917	- 45 852
ETAT,IMPOTS ET TAXES	1 331 804	2 104 964	- 773 160
DEBITEURS DIVERS	1 932 237	1 530 660	401 577
PRODUITS A RECEVOIR	109 626	95 431	14 195
COMPTES D'ATTENTE	37 460	36 788	672
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	345 603	494 755	- 149 152
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>4 887 151</b>	<b>5 040 091</b>	<b>- 152 940</b>
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES FOURNISSEURS	- 8 089	- 8 089	-
PROVISION POUR DEPRECIATION DES DEBITEURS DIVERS	- 538 860	- 538 860	-
<b>TOTAL PROVISION</b>	<b>- 546 949</b>	<b>- 546 949</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>4 340 202</b>	<b>4 493 142</b>	<b>- 152 940</b>

## 2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 282 181 TND contre 1 190 909 TND au 31 décembre 2023 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PLACEMENTS	885 638	2 118	883 520
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	254 878	1 151 336	- 896 458
BANQUES ET CAISSES	141 665	37 455	104 210
<b>TOTAL</b>	<b>1 282 181</b>	<b>1 190 909</b>	<b>91 272</b>

## NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2024 à 30 010 848 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2023	MVTS	31/12/2024
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
<b>S/TOTAL 1</b>	<b>15 444 000</b>	<b>-</b>	<b>15 444 000</b>
RESERVE LEGALE	1 544 400	-	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	4 476 462	- 180 176	4 296 286
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
<b>S/TOTAL 2</b>	<b>6 342 403</b>	<b>- 180 176</b>	<b>6 162 227</b>
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	285 842	4 291	290 133
RESERVE POUR FONDS PERDUS	- 4 668	4 668	-
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	17 430	17 430
<b>S/TOTAL 3</b>	<b>281 174</b>	<b>26 389</b>	<b>307 563</b>
RESULTATS REPORTES	5 924 562	295 605	6 220 167
<b>S/TOTAL 4</b>	<b>5 924 562</b>	<b>295 605</b>	<b>6 220 167</b>
<b>TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT</b>	<b>27 992 139</b>	<b>141 818</b>	<b>28 133 957</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 018 709	1 307 062	3 325 771
<b>TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION</b>	<b>30 010 848</b>	<b>1 448 880</b>	<b>31 459 728</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RESULTATS REPORTES	AUTRES COMPL. D'APPORT	RVE POUR FONDS SOCIAL	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2022	15 444 000	1 544 400	300 000	6 406 252	21 541	321 796	-	3 276 462	1 799 390	29 113 841
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2022				599 390				1 200 000	- 1 799 390	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL						- 40 622				- 40 622
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES				- 1 081 080						- 1 081 080
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023									2 018 709	2 018 709
Solde au 31/12/2023	15 444 000	1 544 400	300 000	5 924 562	21 541	281 174	-	4 476 462	2 018 709	30 010 848
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2023				1 835 709		50 000		133 000	- 2 018 709	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL						- 41 041				- 41 041
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT							202 528			202 528
RESORPTION SUBVENTION D'INVESTISSEMENT							- 185 098			- 185 098
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT				313 176				- 313 176		-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES				- 1 853 280						- 1 853 280
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024									3 325 771	3 325 771
Solde au 31/12/2024	15 444 000	1 544 400	300 000	6 220 167	21 541	290 133	17 430	4 296 286	3 325 771	31 459 728

Le résultat par action au titre des exercices 2024 et 2023 se présente comme suit :

Année	2024	2023
Résultat net de l'exercice	3 325 771	2 018 709
Nombre d'action	15 444 000	15 444 000
Résultat par action	0,215	0,131

#### NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un solde de 500 000 TND. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CRÉDIT ATTIJARI	500 000	1 100 000	- 600 000
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>- 600 000</b>

#### NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 23 682 036 TND contre 25 431 410 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	6 670 784	8 744 381	- 2 073 597
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	2 012 122	1 717 575	294 547
PASSIFS FINANCIERS	5.3	14 999 130	14 969 454	29 676
<b>TOTAL</b>		<b>23 682 036</b>	<b>25 431 410</b>	<b>-1 749 374</b>

##### 5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2024, ce poste s'élève à 6 670 784 TND contre 8 744 381 TND au 31 décembre 2023 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNISSEURS	4 833 159	6 479 303	- 1 646 144
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	1 751 474	2 177 748	- 426 274
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	86 151	87 330	- 1 179
<b>TOTAL</b>	<b>6 670 784</b>	<b>8 744 381</b>	<b>- 2 073 597</b>

##### 5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 2 012 122 TND contre 1 717 575 TND au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES	4 209	41 384	- 37 175
PERSONNEL	702 711	619 235	83 476
ETAT, IMPOTS ET TAXES	374 853	333 456	41 397
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	1 162	910	252
CREDITEURS DIVERS	96 980	67 291	29 689
AUTRES CHARGES A PAYER	307 664	231 134	76 530
CNSS ET ASSURANCE GROUPE	524 543	424 165	100 378
<b>TOTAL</b>	<b>2 012 122</b>	<b>1 717 575</b>	<b>294 547</b>

### 5.3- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2024, le solde de cette rubrique s'élève à 14 999 130 TND et se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En TND	
		31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	14 826 761	14 750 006
CONCOURS BANCAIRES		172 369	219 448
<b>TOTAL</b>		<b>14 999 130</b>	<b>14 969 454</b>

#### 5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2024 à 14 826 761 TND, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	En TND	
	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION</u></b>	<b>14 217 535</b>	<b>14 124 202</b>
FINANCEMENTS DE STOCKS	2 200 000	2 200 000
FINANCEMENTS EN DEVICES ET EN TND	8 618 677	8 445 149
PRE-FINANCEMENT EXPORT	2 850 000	2 850 000
FINANCEMENTS DOUANES	548 858	629 053
<b><u>CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN</u></b>	<b>609 226</b>	<b>625 804</b>
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	600 000	611 872
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	9 226	13 932
<b>TOTAL</b>	<b>14 826 761</b>	<b>14 750 006</b>

Le tableau de variation des emprunts se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Tableau récapitulatif des emprunts au 31-12-2024

Emprunts	Emprunts 31-12-2023				Mouvements de la période			Emprunts 31-12-2024		
	Taux	LT	CT	Total	Nouveaux	Remboursement	Reclassement	LT + MT	CT	Total
Crédit ATTIJARI BANK 3 000 mTND -5 ans	TMM+1,75%	1 100 000	600 000	1 700 000	-	600 000	600 000	500 000	600 000	1 100 000
Crédit ZITOUNA BANK 73 mTND -5 ans	TMM+1,75%	-	11 872	11 872	-	11 872	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 100 000</b>	<b>611 872</b>	<b>1 711 872</b>	<b>-</b>	<b>611 872</b>	<b>600 000</b>	<b>500 000</b>	<b>600 000</b>	<b>1 100 000</b>

## NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 3 325 771 TND s'analysant comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
REVENUS	6.1	43 019 087	41 050 409	1 968 678
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	- 174 950	- 2 315 238	2 140 288
<b>PRODUCTION</b>		<b>42 844 137</b>	<b>38 735 171</b>	<b>4 108 966</b>
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	- 27 781 628	- 25 797 079	- 1 984 549
<b>MARGE / COUT MATIÈRES</b>		<b>15 062 509</b>	<b>12 938 092</b>	<b>2 124 417</b>
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	190 796	1 009	189 787
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	- 5 998 365	- 5 117 131	- 881 234
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.5	- 1 332 749	- 1 419 617	86 868
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	- 2 127 975	- 1 947 516	- 180 459
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 794 216</b>	<b>4 454 837</b>	<b>1 339 379</b>
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	- 1 897 267	- 2 265 572	368 305
PRODUITS FINANCIERS	6.8	100 101	90 101	10 000
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	122 210	131 986	- 9 776
AUTRES PERTES ORDINAIRES		- 4 036	-	- 4 036
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT</b>		<b>4 115 224</b>	<b>2 411 352</b>	<b>1 703 872</b>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		- 789 453	- 392 643	- 396 810
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. APRES IMPÔT</b>		<b>3 325 771</b>	<b>2 018 709</b>	<b>1 307 062</b>
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 325 771</b>	<b>2 018 709</b>	<b>1 307 062</b>

### 6.1- PRODUCTION

La production est passée de 38 735 171 TND au 31 décembre 2023 à 42 844 137 TND à la clôture de l'exercice 2024. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	variation
VENTES LOCALES	19 361 517	20 107 067	- 745 550
VENTES STEG	7 751 551	7 187 766	563 785
VENTES EXPORT	15 906 019	13 755 576	2 150 443
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>43 019 087</b>	<b>41 050 409</b>	<b>1 968 678</b>
<b>VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS &amp; ENC.</b>	<b>- 174 950</b>	<b>- 2 315 238</b>	<b>2 140 288</b>
<b>TOTAL PRODUCTION</b>	<b>42 844 137</b>	<b>38 735 171</b>	<b>4 108 966</b>

### 6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise 190 796 TND au titre de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	1 008	1 009	- 1
QP SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RÉSULTAT	189 788	-	189 788
<b>TOTAL</b>	<b>190 796</b>	<b>1 009</b>	<b>189 787</b>

### 6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au titre de l'exercice 2024, la somme de 27 781 628 TND contre 25 797 079 TND au titre de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 1 984 549 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
ACHAT MATIERES PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	24 839 525	28 557 640	- 3 718 115
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	687 090	773 489	- 86 399
VARIATION DE STOCK	1 914 633	- 4 827 065	6 741 698
ACHATS NON STOCKES	709 106	732 183	- 23 077
ACHATS DE MARCHANDISES	55 750	1 075 980	- 1 020 230
RRR/ACHATS	- 424 476	- 515 148	90 672
<b>TOTAL</b>	<b>27 781 628</b>	<b>25 797 079</b>	<b>1 984 549</b>

### 6.4- CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au titre de l'exercice 2024, la somme de 5 998 365 TND contre 5 117 131 TND au titre de l'exercice 2023. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÈMENTS DE SALAIRES	4 032 802	3 344 435	688 367
AVANTAGES EN NATURE	81 828	66 952	14 876
INDEMNITÉS	613 057	572 614	40 443
CONGÉS	305 904	272 754	33 150
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASSURANCE GROUPE)	964 774	860 376	104 398
<b>TOTAL</b>	<b>5 998 365</b>	<b>5 117 131</b>	<b>881 234</b>

### 6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 1 332 749 TND au titre de l'exercice 2024 ainsi détaillée :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES	369 527	372 008	- 2 481
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORPORELLES	754 882	761 520	- 6 638
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMO. FINANCIERES	-	82 807	- 82 807
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	14 883	23 573	- 8 690
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	1 476 551	1 374 478	102 073
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	11 384	134 959	- 123 575
DOTATION PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	80 000	-	80 000
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>2 707 227</b>	<b>2 749 345</b>	<b>- 42 118</b>
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	- 1 374 478	- 1 329 728	- 44 750
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMO. FINANCIERES	-	-	-
<b>TOTAL REPRISES</b>	<b>- 1 374 478</b>	<b>- 1 329 728</b>	<b>- 44 750</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 332 749</b>	<b>1 419 617</b>	<b>- 86 868</b>

## 6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 180 459 TND, en passant de 1 947 516 TND au titre de l'exercice 2023 à 2 127 975 TND au titre de l'exercice 2024. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	11 765	12 288	- 523
LOCATIONS	1 210	9 260	- 8 050
ENTRETIENS ET REPARTIONS	245 821	172 493	73 328
PRIMES D'ASSURANCE	87 224	96 564	- 9 340
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	24 271	15 912	8 359
HONORAIRES	260 210	300 801	- 40 591
COMMISSIONS SUR VENTES	116 389	65 576	50 813
SÉMINAIRES ET FORMATION	8 337	28 923	- 20 586
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	103 446	91 486	11 960
TRANSPORTS	169 182	134 622	34 560
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, RESTAURATION ET RÉCEPTION	158 326	218 217	- 59 891
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	55 490	71 545	- 16 055
COMMISSIONS BANCAIRES	202 523	174 038	28 485
PÉNALITÉS	150 197	57 510	92 687
JETONS DE PRÉSENCES	107 500	96 250	11 250
IMPÔTS ET TAXES	559 354	489 825	69 529
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	-	15 864	- 15 864
TRANSFERT DE CHARGES	- 133 270	- 103 658	- 29 612
<b>TOTAL</b>	<b>2 127 975</b>	<b>1 947 516</b>	<b>180 459</b>

## 6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

A la fin de l'exercice 2024, cette rubrique a enregistré une diminution de 368 305 TND en passant de 2 265 572 TND au 31 décembre 2023 à 1 897 267 TND au 31 décembre 2024. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	294 786	272 289	22 497
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	213 991	210 750	3 241
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DOUANES	34 632	58 617	- 23 985
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS EN DINARS	570 486	606 602	- 36 116
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	76 512	98 566	- 22 054
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	644 564	727 449	- 82 885
PERTE DE CHANGE	263 081	348 359	- 85 278
GAIN DE CHANGE	- 265 734	- 189 236	- 76 498
INTÉRÊTS SUR CMT	136 739	199 530	- 62 791
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT	- 71 790	- 67 354	- 4 436
<b>TOTAL</b>	<b>1 897 267</b>	<b>2 265 572</b>	<b>- 368 305</b>

## 6.8- PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent 100 101 TND au titre de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	100 101	90 101	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>100 101</b>	<b>90 101</b>	<b>10 000</b>

## 6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisant 122 210 TND au titre de l'exercice 2024, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	20 000	61	19 939
AUTRES GAINS ORDINAIRES	102 210	131 925	- 29 715
<b>TOTAL</b>	<b>122 210</b>	<b>131 986</b>	<b>- 9 776</b>

## 6.10- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires présentent un solde nul au titre de l'exercice 2023 contre 4 036 TND au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION
AUTRES PERTES ORDINAIRES	4 036	-	4 036
<b>TOTAL</b>	<b>4 036</b>	<b>-</b>	<b>4 036</b>

## NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2024, la variation de la trésorerie nette de la société « SIAME-SA » s'est soldée par la somme de 151 289 TND contre 430 357 TND au 31 décembre 2023, détaillée comme suit :

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	4 613 386	3 852 754
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- 2 252 017	- 2 383 936
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	- 2 210 080	- 1 038 461
<b>TOTAL</b>	<b>151 289</b>	<b>430 357</b>

### 7.1.1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 332 749	1 419 617
<b>TOTAL</b>	<b>1 332 749</b>	<b>1 419 617</b>

### 7.1.2- VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
STOCKS N-1	24 798 753	22 343 364
STOCKS N	- 23 219 913	- 24 798 753
<b>TOTAL</b>	<b>1 578 840</b>	<b>- 2 455 389</b>

### 7.1.3- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	12 267 388	9 752 212
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 11 988 134	- 12 267 388
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 151 336	1 333 767
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	- 254 878	- 1 151 336
<b>TOTAL</b>	<b>1 175 712</b>	<b>- 2 332 745</b>

#### 7.1.4- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	5 040 091	4 722 843
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 4 887 151	- 5 040 091
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	2 118	2 118
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 885 638	- 2 118
<b>TOTAL</b>	<b>- 730 580</b>	<b>- 317 248</b>

#### 7.1.5- VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	- 1 717 575	- 1 548 203
AUTRES PASSIFS COURANTS N	2 012 122	1 717 575
DIVIDENDES N-1	910	758
DIVIDENDES N	- 1 162	- 910
PROVISION POUR RISQUE D'EXPLOITATION N-1	-	-
PROVISION POUR RISQUE D'EXPLOITATION N	- 80 000	-
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	- 8 744 381	- 3 389 676
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	6 670 784	8 744 381
INTERETS COURUS N-1	- 13 932	- 17 986
INTERETS COURUS N	9 226	13 932
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 864 008</b>	<b>5 519 871</b>

#### 7.2.1-DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	8 542 043	7 260 431
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 9 771 654	- 8 542 043
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	30 319 979	29 439 900
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 31 046 452	- 30 319 979
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 30 151	- 20 579
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 986 235</b>	<b>- 2 182 270</b>

#### 7.2.2- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	30 151	20 579
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 30 151	- 1 641
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	20 000	61
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	<b>18 999</b>

### 7.2.3- DECAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
ACQUISITION TITRES SIAME ELECTRIC ALGERIE	- 312 962	- 133 000
<b>TOTAL</b>	<b>- 312 962</b>	<b>- 133 000</b>

### 7.2.4 - ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILIERES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	22 827	25 160
<b>TOTAL</b>	<b>22 827</b>	<b>25 160</b>

### 7.2.5- ENCAISSEMENTS/DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	284 686	214 532
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	- 251 799	- 284 686
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	- 23 900	- 15 500
<b>TOTAL</b>	<b>8 987</b>	<b>- 85 654</b>

### 7.3.1- VARIATION DES EMPRUNTS A COURT TERME

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 14 124 202	- 13 315 086
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	14 217 535	14 124 202
<b>TOTAL</b>	<b>93 333</b>	<b>809 116</b>

### 7.3.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
DIVIDENDES N-1	- 910	- 758
DIVIDENDES N	1 162	910
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	- 1 853 280	- 1 081 080
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 853 028</b>	<b>- 1 080 928</b>

### 7.3.3- VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
RESERVE FONDS SOCIAL N-1	- 281 174	- 321 796
AFFECTATION RESERVE FONDS SOCIAL	- 50 000	-
RESERVE FONDS SOCIAL N	290 133	281 174
<b>TOTAL</b>	<b>- 41 041</b>	<b>- 40 622</b>

#### 7.3.4- VARIATION DES EMPRUNTS

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	- 1 100 000	1 288 127
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	500 000	- 1 900 000
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	- 611 872	- 726 026
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	600 000	611 872
<b>TOTAL</b>	<b>- 611 872</b>	<b>- 726 027</b>

#### NOTE -8- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société TOUTALU,
- La société CONTACT,
- La société ELECTRICA,
- La société SIAME INTERNATIONALE,
- La société PROSID,
- La société Ben Ayed Consulting,
- La société SITEL,
- La société PIMA,
- La société IAT,
- La société MEDIKA TECH,
- La société Le Meuble
- La société Royal Olive Oil
- La société ROBOTIKA,
- La société SIAME ELECTRIC ALGERIE.

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2024.

## 8.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

Société	Situation au 31/12/2024 en mTND				Situation au 31/12/2023 en mTND			
	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	59	210	- 458	- 190	66	149	- 175	41
CONTACT	-	140	-	140	-	124	- 0	124
ELECTRICA	658	461	- 2	1 118	689	666	- 201	1 154
SIAME INTERNATIONALE	92	204	-	296	-	4	-	4
PROSID	-	-	- 30	- 30	-	-	- 48	- 48
SOCIETE BEN AYED CONSULTING	-	-	- 23	- 23	-	-	- 23	- 23
SITEL	15	264	-	279	11	37	-	48
PIMA	-	-	- 0	- 0	-	-	- 0	- 0
IAT	-	102	- 152	- 50	-	6	- 112	- 106
MEDIKA TECH	2	5	- 1	6	2	5	- 1	6
LE MEUBLE	-	-	- 1	- 1	-	-	- 2	- 2
ROYAL OLIVE OIL	-	-	-	-	-	-	- 26	- 26
ROBOTIKA	72	-	- 10	82	72	-	- 10	82
SIAME ELECTRIC ALGERIE	738	-	-	738	-	-	-	-

## 8.2- NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2024

### 8.2.1- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

#### A- TOUTALU - Fournisseur

Les achats réalisés en 2024 ont totalisé 1 330 kTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 1 046 kTND courant le même exercice. Le solde du fournisseur TOUTALU s'élève au 31-12-2024 à 458 kTND.

#### B- TOUTALU - CLIENT

Les ventes réalisées en 2024 ont totalisé 65 kTND TTC. La société « TOUTALU » a réglé 72 kTND. Le solde du clients TOUTALU s'élève au 31-12-2024 à 59 kTND.

#### C- TOUTALU - Autres actifs courants

La « SIAME » a facturé à la société « TOUTALU » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 kTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2024 à 210 kTND.

### 8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

La « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 28 kTND et a reçu quatre notes de débit de « CONTACT » pour 12 kTND. Le solde du Compte courant « CONTACT » s'élève au 31-12-2024 à 140 kTND.

### 8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

#### A- ELECTRICA - CLIENT

Les ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » s'élèvent à 148 kTND. La société « ELECTRICA » a réglé 179 kTND. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2024 à 658 kTND dont des effets impayés pour 286 kTND.

#### B- ELECTRICA - FOURNISSEUR

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2024, s'élèvent à 112 kTND TTC y compris les frais d'entretien et de réparation totalisant la somme de 2 kTND et la SIAME a réglé 311 kTND. Le solde du fournisseur ELECTRICA s'élève au 31-12-2024 à 2 kTND.

#### C- ELECTRICA - AUTRES ACTIFS COURANTS

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 62 kTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 267 kTND. Le solde du Compte courant « ELECTRICA » s'élève au 31-12-2024 à 461 kTND.

#### **8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONALE**

##### **A- SIAME INTERNATIONALE - CLIENT**

Le total des ventes TTC réalisées avec « SIAME INTERNATIONALE » en 2024 s'élève à 186 kTND qui a été réglé par la « SIAME » à hauteur de 94 kTND. Le solde du compte client « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31 décembre 2024 à 92 kTND.

##### **B- SIAME INTERNATIONALE - AUTRES ACTIFS COURANTS**

La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SIAME INTERNATIONALE » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 3 kTND au 31-12-2024.

La « SIAME » a facturé aussi des frais de domiciliation pour 1 kTND et a encaissé des dividendes pour 100 kTND. La société « SIAME INTERNATIONALE » a procédé au règlement de 4 kTND. Le solde du Compte courant de « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31-12-2024 à 204 kTND

#### **8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID (FOURNISSEUR)**

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2024, s'élèvent à 83 kTND TTC y compris l'acquisition d'un camion Hyundai, les outillages et les frais de réparations pour les valeurs respectives de 50 kTND, 1 kTND et 32 kTND. La « SIAME » a réglé 101 kTND de sa dette en 2024. Le solde du fournisseur PROSID s'élève au 31-12-2024 à 30 kTND.

#### **8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE BEN AYED CONSULTING (FOURNISSEUR)**

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 23 kTND courant 2024 et a reçu un avoir pour 23 kTND. Le solde du compte fournisseur est par conséquent débiteur de 23 kTND au 31-12-2024.

#### **8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL**

##### **A- SITEL - CLIENT**

La société « SIAME » a vendu courant 2024 des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 4 kTND. Le solde du client SITEL s'élève au 31-12-2024 à 15 kTND.

##### **B- SITEL- Autres actifs courants**

La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SITEL » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 11 kTND au 31-12-2024.

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 27 kTND. Le solde du Compte courant « SITEL » s'élève au 31-12-2024 à 264 kTND.

#### **8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PIMA (FOURNISSEUR)**

Les frais de d'entretien et de réparation facturés par la société « PIMA » à la société « SIAME » totalisent la somme de 2 kTND au 31-12-2024. Ces frais ont été totalement réglés à la clôture de l'exercice.

## 8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE IAT

### A -IAT - Fournisseur

Les prestations d'ingénierie et de services facturés par la filiale « IAT », courant 2024, s'élèvent en TTC à 429 kTND. La « SIAME » a réglé la somme de 389 kTND en 2024. Le solde du fournisseurs IAT étant créditeur au 31-12-2024 de 152 kTND.

### B- IAT - Autres actifs courants

La société « SIAME » a accordé une avance de 100 kTND en compte courant à la société « IAT » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 1 kTND au 31-12-2024.

La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 kTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 16 kTND. Le solde du Compte courant « IAT » s'élève au 31-12-2024 à 102 kTND.

## 8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE MEDIKA-TECH

### A- MEDIKA-TECH - Client

Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice 2024. Le solde du client MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2024 à 2 kTND.

### B- MEDIKA-TECH - Autres actifs courants

La « SIAME » a établi courant 2021 des notes de débit pour 5 kTND non encore réglés en 2024.

### C- MEDIKA-TECH - Fournisseur

Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice 2024. Le solde du fournisseur MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2024 à 1 kTND.

## 8.2.11- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE MEUBLE (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « LE MEUBLE », courant 2024, s'élèvent à 1 kTND TTC et la SIAME a réglé 2 kTND. Le solde du fournisseur LE MEUBLE s'élève au 31-12-2024 à 1 kTND.

## 8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROYAL OLIVE OIL (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « ROYAL OLIVE OIL », courant 2024, s'élèvent à 24 kTND TTC et la SIAME a réglé 50 kTND. Le solde du fournisseur « ROYAL OLIVE OIL », est nul à la clôture de l'exercice.

## 8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROBOTIKA

### A- ROBOTIKA - Client

Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice de 2024. Le solde du compte client s'élève à 72 kTND à la clôture de l'exercice.

### B- ROBOTIKA - Fournisseur

Une avance a été accordée à ROBOTIKA courant l'exercice de 2021 totalisant la somme de 10 kTND non encore imputée à la clôture de l'exercice.

## 8.2.14- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME ELECTRIC ALGERIE (CLIENT)

Le total des ventes réalisées en 2024 avec « SIAME ELECTRIC ALGERIE » s'élève à 860 kTND réglé à hauteur de 122 kTND. Le solde du compte client « SIAME ELECTRIC ALGERIE » s'élève au 31 décembre 2024 à 738 kTND.

### NOTE -9- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la « SIAME-SA » se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

#### 9.1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 KTND totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 KTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2024 ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m<sup>2</sup> et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 KTND. Au 31 décembre 2024, la totalité des 1,660 KTND débloqués a été remboursée.
- ✓ Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 KTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en

faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 KTND.

- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 KTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 KTND.
- ✓ Hypothèque additionnelle en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement du montant additionnel d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,9 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul.

## 9.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

### 9-2-1- « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 kTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 kTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 kTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 kTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.

### 9-2-2 - « SITEL »

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 kTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 kTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

### 9-2-3- « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 kTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 kTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 kTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 kTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 kTND autorisée par le conseil n°186 du 29 septembre 2023.

### 9-2-4- « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 kTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

## 9.3- CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 Décembre 2024, le total des cautions bancaires s'élève à 6 928 516 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	MARCHE PUBLIQUE	DOUANE	FRS LOCAUX	TOTAL
BIAT	2 701 337	1 396 677		4 098 014
ATTIJARI BANK		1 195 060		1 195 060
AMEN BANK	132 876	122 780	9 000	264 656
ZITOUNA		299 600		299 600
BT		86 350		86 350
STB		128 020		128 020
BNA		96 000		96 000
BH		484 250		484 250
ATB	78 266	198 300		276 566
<b>TOTAL</b>	<b>2 912 479</b>	<b>4 007 037</b>	<b>9 000</b>	<b>6 928 516</b>

## 9.4- AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 961 798 \$, soit un total converti de 3 062 797 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	USD	TND
CHONGHONG INDUSTRIES	16 460	52 417
LS ELECTRIC	650 995	2 073 061
NINGBO DELIGHT	225 303	717 465
YUZUMI	69 040	219 854
<b>TOTAL</b>	<b>961 798</b>	<b>3 062 797</b>

#### 9.5- EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2024 s'élève à 10 296 473 TND.

## NOTE -10- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	31/12/2024		31/12/2023		Soldes	31/12/2024		31/12/2023	
Ventes de produits	43 019 087	41 050 409	Variation de stock des PF et des encours	(174 950)	(2 315 238)	Production	42 844 137	38 735 171	
Production	42 844 137	38 735 171	Coût d'achat des marchandises vendues	(27 781 628)	(25 797 079)	Marge sur coûts matières	15 062 509	12 938 092	
Marge sur coûts matières	15 062 509	12 938 092	Autres charges externes	(1 568 621)	(1 457 691)	Valeur ajoutée Brute	13 493 888	11 480 401	
Valeur ajoutée Brute	13 493 888	11 480 401	Impôts et taxes	(559 354)	(489 825)				
			Charges de personnel	(5 998 365)	(5 117 131)	Excédent brut d'exploitation	6 936 169	5 873 445	
Excédent brut d'exploitation	6 936 169	5 873 445							
Autres produits ordinaires	313 006	132 995	Autres pertes ordinaires	(4 036)	-				
Produits financiers	171 891	157 455	Charges financières	(1 969 057)	(2 332 926)				
			Dotations aux amort et aux prov	(1 332 749)	(1 419 617)				
			Impôt sur le bénéfice	(789 453)	(392 643)	Résultat des activités ordinaires	3 325 771	2 018 709	
Résultat des activités ordinaires	3 325 771	2 018 709							
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-				
Résultat net après modifications comptables	3 325 771	2 018 709				Résultat net après modifications comptable	3 325 771	2 018 709	

# Rapport Général du commissaire aux comptes

*Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »*

## *Rapport sur l'audit des états financiers*

### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SIAME-SA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 55 641 764 TND et un bénéfice net de l'exercice de 3 325 771 TND.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « SIAME-SA » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (code IESBA), tel qu'il s'applique aux audits des états financiers des entités d'intérêt public, ainsi qu'aux règles de déontologie applicables aux audits des états financiers des entités d'intérêt public en Tunisie. Nous nous sommes également acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### *1- Politique de provisionnement des Stocks*

Les stocks de la société figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 23 219 913 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

#### *2- Dépenses de recherche et développement*

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total brut de 7 811 443 TND arrêté au 31 décembre 2024. L'amortissement de ces dépenses se fait selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit. Le cumul des amortissements s'est élevé à 1 424 613 TND au 31 décembre 2024. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

### 3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élevant au 31 décembre 2024 à 43 019 087 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration selon laquelle nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et nous leur communiquons toutes les relations et autres questions dont on peut penser raisonnablement qu'elles ont une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures prises pour éliminer les menaces ou sauvegardes appliquées ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont eu le plus d'importance pour l'audit des états financiers consolidés de l'exercice en cours et qui constituent donc les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publiques ou que, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminions qu'une question ne doit pas être communiquée dans notre rapport parce que les conséquences négatives d'une telle communication seraient raisonnablement susceptibles de l'emporter sur les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

## ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes de contrôle interne de nature à impacter notre opinion.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Le Commissaire aux comptes**

**BDO Tunisie**

**Khaled Mnif**

Tunis, le 05 mai 2025

# Rapport Spécial du commissaire aux comptes

*Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société « SIAME-SA » au titre de l'exercice 2024, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2024 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice se détaillent comme suit :

## **A- Nouvelles conventions et/ou opérations :**

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces conventions se détaillent comme suit :

### **A-1- Opérations avec la filiale « CONTACT »**

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 27 kTND et a reçu quatre notes de débit de « CONTACT » pour 11 kTND. Le solde du Compte courant « CONTACT » s'élève au 31-12-2024 à 140 kTND.

### **A-2- Opérations avec la société « ELECTRICA »**

- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 62 kTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 266 kTND. Le solde du Compte courant « ELECTRICA » s'élève au 31-12-2024 à 461 kTND.

### **A-3- Opérations avec la filiale « IAT »**

- ✓ La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 100 kTND à la société « IAT » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 944 TND au 31-12-2024.
- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 kTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 15 kTND. Le solde du Compte courant « IAT » s'élève au 31-12-2024 à 102 kTND.

#### **A-4- Opérations avec la société « SITEL »**

- ✓ La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SITEL » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 11 kTND au 31-12-2024.
- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2024 s'élèvent à 17 kTND. Le solde du Compte courant « SITEL » s'élève au 31-12-2024 à 264 kTND.

#### **A-5- Opérations avec la filiale « TOUTALU »**

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « TOUTALU » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 kTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2024 à 210 kTND.

#### **A-6- Opérations avec la filiale « SIAME INTERNATIONALE »**

- ✓ La société « SIAME » a accordé une avance en compte courant de 200 kTND à la société « SIAME INTERNATIONALE » moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. Les intérêts courus totalisent ainsi la somme de 3 kTND au 31-12-2024.
- ✓ La « SIAME » a facturé des frais de domiciliation pour la somme de 1 kTND. Par ailleurs, la « SIAME » a comptabilisé et encaissé des dividendes pour 100 kTND. La société « SIAME INTERNATIONALE » a procédé au règlement de 4 kTND. Le solde du Compte courant de la « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31-12-2024 à 204 kTND.

#### **A-7- Opérations avec la société « BEN AYED CONSULTING"»**

- ✓ La « SIAME » a conclu avec la société « Ben Ayed Consulting » une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 23 kTND courant 2024 et reçu un avoir pour 23 kTND. Le solde du compte fournisseur est par conséquent débiteur de 23 kTND au 31-12-2024.

#### **A-8- Opérations avec la société « PROSID »**

- ✓ La société « SIAME » a acquis un camion Hyundai et des outillages respectivement pour 50 000 TND et 1 136 TND auprès de la société du groupe « PROSID ».

Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 25 mars 2025.

#### **B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2024 :**

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2024 se détaillent comme suit :

#### **B-1- Garanties données à la filiale « CONTACT »**

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 kTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020 ;

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 kTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 kTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 kTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.

#### **B-2- Garanties données à la société « SITEL »**

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 kTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE TUNISIE, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 kTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015.

#### **B-3- Garanties données à la filiale « TOUTALU »**

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 kTND autorisée par le conseil d'administration n°186 du 29 septembre 2023 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 kTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 kTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 kTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 kTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 kTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015.

#### B-4- Garanties données à la filiale « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 kTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 kTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.

#### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

✓ Le Président du Conseil d'administration :

Le Président de conseil d'administration n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2024.

✓ Le Directeur Général :

- Votre conseil d'administration du 22 octobre 2021 a fixé la rémunération et avantages du Directeur Général comme suit :
  - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 206 000 TND à servir sur 13 mensualités ;
  - Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
  - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
  - Une voiture de fonction ;
  - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 25 mars 2025 a décidé de servir au Directeur Général, une prime d'intéressement de 100 000 TND (en Brut).

✓ Le Directeur Général Adjoint :

- Votre conseil d'administration du 6 octobre 2022 a désigné un directeur général adjoint avec prise de fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et a fixé sa rémunération et ses avantages comme suit :
  - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 150 000 TND à servir sur 14 mensualités ;
  - Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
  - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 5% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;

- o Une voiture de fonction ;
- o Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 25 mars 2025 a décidé de servir au Directeur Général Adjoint, une prime d'intéressement de 50 000 TND (en Brut).

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit (en TND) :

	<u>Directeur Général</u>		<u>Directeur Général Adjoint</u>	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2024
<b>Avantages à court terme</b>				
Salaires	205 703	-	150 170	10 714
Prime d'intéressement	100 000	100 000	50 000	50 000
CNSS	14 524	3 754	-	-
Retraite complémentaire	22 660	22 660	7 768	7 768
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	-	-	-	-
<b>Autres avantages à long terme</b>	-	-	-	-
<b>Indemnités de fin de contrat de travail</b>	-	-	-	-
<b>Païement en actions</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>342 886</b>	<b>126 414</b>	<b>207 937</b>	<b>68 482</b>

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

**Le Commissaire aux comptes**

**BDO Tunisie**

Khaled Mnif

Tunis, le 03 mai 2025

# FCP GAT OBLIGATAIRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

de la période allant du 31 août 2023 au 31 décembre 2024

### *I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE*

#### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période allant du 31 août 2023 au 31 décembre 2024, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 15 252 408 DT, y compris des sommes distribuables de la période allant du 31 août 2023 au 31 décembre 2024 qui s'élèvent à 1 120 391 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour la période allant du 31 août 2023 au 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT OBLIGATAIRE.

## Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

Libellé	Notes	31/12/2024
<b>Actif</b>		
<b>Portefeuille titres</b>		<b>9 714 228</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	693 011
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	9 021 217
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>5 563 388</b>
Placements monétaires	AC2-a	4 269 735
Disponibilités	AC2-b	1 293 653
<b>Total Actif</b>		<b>15 277 616</b>
<b>PASSIF</b>		
Opérateurs créditeurs	PA1	13 733
Autres créditeurs divers	PA2	11 475
<b>Total Passif</b>		<b>25 208</b>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>Capital</b>	CP1	<b>14 132 017</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>1 120 391</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Sommes distribuables de l'exercice	CP2	1 120 391
<b>Total Actif Net</b>		<b>15 252 408</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>15 277 616</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE ALLANT DU 31/08/2023 AU 31/12/2024**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

Libellé	Notes	Période allant du 31/08/2023 au 31/12/2024
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	PR1	<b>609 615</b>
Dividendes		-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		609 615
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR2	<b>630 256</b>
<b>Total des revenus des placement</b>		<b>1 239 871</b>
Charges de gestion des placements	CH1	-148 982
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>1 090 889</b>
Autres produits		-
Autres charges	CH2	-27 931
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 062 958</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		57 433
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>1 120 391</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-57 433
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres		52 916
Frais de négociation des titres		-
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres		-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 115 874</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

Libellé	Période allant du 31/08/2023 au 31/12/2024
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 115 874</b>
Résultat d'exploitation	1 062 958
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres	52 916
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres	-
Frais de négociation des titres	-
<b>Distribution de dividendes</b>	-
<b>Transactions sur le capital</b>	-
<b>a / Souscriptions</b>	<b>14 036 534</b>
Capital	13 975 000
Régularisation des sommes non distribuables	4 101
Régularisation des sommes distribuables	57 433
Droits d'entrée	-
<b>b / Rachats</b>	
Capital	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Régularisation des sommes distribuables	-
Droits de sorties	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>15 152 408</b>
<b>Actif net</b>	
Au début de l'exercice	100 000
A la fin de l'exercice	15 252 408
<b>Nombre de Parts</b>	
Au début de l'exercice	100
A la fin de l'exercice	14 075
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 083,652</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>8,37%</b>

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

### **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP GAT OBLIGATAIRE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT OBLIGATAIRE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de la BIAT et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°26-2022 du 30 août 2022.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 30 août 2023 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en dix (100) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de dix mille dinars (1.000 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT OBLIGATAIRE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

### **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCP GAT OBLIGATAIRE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP GAT OBLIGATAIRE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

### **3.3. Evaluation placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Le « fonds commun de placement FCP GAT Obligataire » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

#### Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 693 011 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif Net
<b>Titres OPCVM</b>					
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 999	640 095	693 011	4,54%
<b>Total</b>			<b>640 095</b>	<b>693 011</b>	<b>4,54%</b>

##### AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 021 217 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
<b>Emprunts d'Etat</b>			<b>4 500 000</b>	<b>4 726 286</b>	<b>30,99%</b>
TNVE955M6R90	EMP NAT 3T 2023 CAT B TF	5 000	500 000	511 492	3,35%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 4T 2023 CAT B TF	5 000	500 000	502 470	3,29%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 1T 2024 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 137 898	14,02%
TNX0K9990B08	EMP NAT 2T 2024 CAT B TF	15 000	1 500 000	1 574 426	10,32%
<b>Emprunts de Sociétés</b>			<b>4 100 000</b>	<b>4 294 931</b>	<b>28,16%</b>
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 TF 10.7%	7 500	600 000	610 834	4,00%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-210.7%	6 000	600 000	650 378	4,26%
TNO6AI2ZF0D3	TJL 2024-1 TF 10.6%	10 000	1 000 000	1 066 214	6,99%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 TF 10.6%	5 000	500 000	526 602	3,45%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	10 000	1 000 000	1 038 816	6,81%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10,35%	4 000	400 000	402 087	2,64%
<b>Total</b>			<b>8 600 000</b>	<b>9 021 217</b>	<b>59,15%</b>

### Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+ / - Value latente	Valeur au 31/12/2024	+ / - Value réalisées
<b>Solde au 31/08/2023</b>					
<b>Acquisition de l'exercice</b>	<b>9 240 095</b>			<b>9 240 094</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	640 095			640 094	
Obligations et valeurs assimilées	8 600 000			8 600 000	
<b>Cessions de l'exercice</b>	-			-	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-			-	
Obligations et valeurs assimilées	-			-	
<b>Remboursement de l'exercice</b>	-			-	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-			-	
Obligations et valeurs assimilées	-			-	
Variation des plus ou moins- values latentes			52 916	52 917	
Variation des intérêts courus		421 217		421 217	
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>9 240 095</b>	<b>421 217</b>	<b>52 916</b>	<b>9 714 228</b>	

### AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 269 735 DT au 31 décembre 2024. Le des placements monétaires se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>							
TN64J9J3WNE7	CD TSB 1M 9.99%211225	TSB	9,99%	21/12/2025	927 339	928 442	6,09%
TNVD3J4M1R25	CD ATB 1M 10.49%211225	ATB	10,49%	21/12/2025	924 047	925 195	6,07%
TN3YBTM2CNB6	CD BH 1M 22122410.79%	BH	10,79%	20/12/2025	922 087	923 065	6,05%
TN4Q0ZWDSO45	CD BIAT 0.5M 100125 8.99%	BIAT	8,99%	10/01/2025	499 004	499 103	3,27%
TNCKF4RPZN26	CD BT 1M 300125 9.49%	BT	9,49%	30/01/2025	993 723	993 930	6,52%
<b>Total</b>					<b>4 266 200</b>	<b>4 269 735</b>	<b>27,99%</b>

**AC2-b Disponibilités**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 293 653 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024
Avoirs en banque	1 293 653
<b>Total</b>	<b>1 293 653</b>

**PA1 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève à 13 733 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024
Gestionnaire	9 204
Dépositaire	4 529
<b>Total</b>	<b>13 733</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 475 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024
Honoraires CAC	9 000
Publication CMF	300
Etat retenue à la source	886
Redevance CMF	1 289
<b>Total</b>	<b>11 475</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/08/2023</b>	
Montant	100 000
Nombre de titres	100
Nombre de porteurs	4
Souscriptions réalisées	
Montant	13 975 000
Nombre de parts émises	13 975
Nombre de porteurs nouveaux	7
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetés	-
Nombre de porteurs sortants	-
Autres effets sur le capital	
Régularisation des sommes non distribuables	4 101
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres	52 916
Frais de négociation de titres	-
<b>Capital au 31/12/2024</b>	
Montant	14 132 017
Nombre de parts	14 075
Nombre de porteurs	11

**CP2 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2024 se détaille ainsi :

Description	Du 31/08/2023
	au 31/12/2024
Résultat d'exploitation	1 062 958
Régularisation du résultat d'exploitation	57 433
<b>Sommes distribuables</b>	<b>1 120 391</b>

**PR1 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 609 615 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 31/08/2023 au 31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées	609 615
<b>Total</b>	<b>609 615</b>

**PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 630 256 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 31/08/2023 au 31/12/2024
Intérêts sur les placements à terme	514 583
Revenus des prises en pension	115 673
<b>Total</b>	<b>630 256</b>

**CH1 Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 148 982 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 31/08/2023 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire (*)	127 622
Rémunération du dépositaire (**)	21 360
<b>Total</b>	<b>148 982</b>

**CH2 Autres Charges**

Les autres charges s'élèvent à 27 931 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 31/08/2023 au 31/12/2024
Rémunération des CAC	9 000
Redevance CMF	17 874
Publications et publicités	300
Services bancaires et assimilés	362
Autres charges	395
<b>Total</b>	<b>27 931</b>

**Note 5. Données par part et ratios pertinents**

<b>Description</b>	<b>Du 31/08/2023 au 31/12/2024</b>
Revenus des placements	88,09
Charges de gestion des placements	-10,585
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>77,505</b>
Autres produits	0
Autres charges	-1,984
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>75,521</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	4,08
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>79,601</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	3,76
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0
Frais de négociation des titres	0
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation</b>	<b>3,76</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>79,281</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>3,76</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,291</b>
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>4,051</b>
Distribution de dividendes	0
Nombre de parts	14 075
Valeur Liquidative	1 083,652
<b>Ratios de gestion des placements</b>	
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1,20%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	8,53%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>12 460 351</b>

## **Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **6.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP GAT Obligataire est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 0,6% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT OBLIGATAIRE durant la période allant du 31 août 2023 au 31 décembre 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 127 622 DT

### **6.2. Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Vie Obligataire. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Obligataire ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, avec un minimum de 7 000 dinars décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé durant la période allant du 31 août 2023 au 31 décembre 2024 au fonds FCP GAT Obligataire un montant total TTC de 21 360 DT.

# FCP GAT PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

### ***I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE***

#### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 10 804 481 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 429 648 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT PERFORMANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
*(Exprimé en dinar tunisien)*

Libellé	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Actif</b>			
<b>Portefeuille titres</b>		<b>7 981 819</b>	<b>7 518 330</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	6 070 444	5 625 871
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	1 911 375	1 892 459
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>2 855 094</b>	<b>2 602 352</b>
Placements monétaires	AC2-a	722 575	1 801 051
Disponibilités	AC2-b	2 132 519	801 301
<b>Total Actif</b>		<b>10 836 913</b>	<b>10 120 682</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	PA1	20 092	18 690
Autres créditeurs divers	PA2	12 340	11 759
<b>Total Passif</b>		<b>32 432</b>	<b>30 449</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	CP1	<b>10 374 832</b>	<b>9 602 771</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>429 649</b>	<b>487 462</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1
Sommes distribuables de l'exercice	CP2	429 648	487 461
<b>Total Actif Net</b>		<b>10 804 481</b>	<b>10 090 233</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>10 836 913</b>	<b>10 120 682</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	PR1	<b>476 261</b>	<b>471 768</b>
Dividendes		318 933	346 040
Revenus des obligations et valeurs assimilées		157 328	125 728
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR2	<b>201 477</b>	<b>255 065</b>
<b>Total des revenus des placement</b>		<b>677 738</b>	<b>726 833</b>
Charges de gestion des placements	CH1	-227 144	-219 109
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>450 594</b>	<b>507 724</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	CH2	-20 946	-20 263
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>429 648</b>	<b>487 461</b>
Régularisation du résultat d'exploitation			
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>429 648</b>	<b>487 461</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres		484 626	231 406
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres		295 344	32 202
Frais de négociation des titres		-7 909	-10 841
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 201 709</b>	<b>740 227</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 201 709</b>	<b>740 227</b>
Résultat d'exploitation	429 648	487 461
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres	484 626	231 406
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres	295 344	32 202
Frais de négociation des titres	-7 909	-10 842
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>-487 461</b>	<b>-288 148</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits d'entrée	-	-
<b>b / Rachats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits de sorties	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>714 248</b>	<b>452 079</b>
<b>Actif net</b>		
Au début de l'exercice	10 090 233	9 638 154
A la fin de l'exercice	10 804 481	10 090 233
<b>Nombre de Parts</b>		
Au début de l'exercice	953	953
A la fin de l'exercice	953	953
<b>Valeur liquidative</b>	<b>11 337,336</b>	<b>10 587,863</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>11,91%</b>	<b>7,68%</b>

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

### **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP GAT PERFORMANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte et de type distribution, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT PERFORMANCE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°96-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en dix (10) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de dix mille dinars (10.000 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT PERFORMANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

### **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

### **3.3. Evaluation placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Le « fonds commun de placement FCP GAT PERFORMANCE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

**Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 070 444 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif Net
	<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>5 527 698</b>	<b>6 070 444</b>	<b>56,18%</b>
	<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>5 143 073</b>	<b>5 672 327</b>	<b>52,50%</b>
TN0001800457	BIAT	8 176	608 422	766 737	7,10%
TN0003400058	AMEN BANK	7 365	262 604	265 788	2,46%
TN0007300015	ARTES	23 400	177 905	189 657	1,76%
TN0004700100	ATL	28 460	93 809	120 585	1,12%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	12 819	535 512	658 961	6,10%
TN0002200053	BT	89 467	497 507	460 666	4,26%
TN0001100254	SFBT	15 972	225 640	186 106	1,72%
TN0006660013	SOTRAPIL	8 187	104 264	122 920	1,14%
TN0006560015	SOTUVER	16 378	197 190	207 870	1,92%
TN0007270010	TPR	32 039	153 731	202 551	1,87%
TN0003200755	ICF	1 798	170 449	176 366	1,63%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	59 967	113 337	129 109	1,19%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	28 195	207 403	262 354	2,43%
TN0007610017	SAH	64 791	600 568	655 491	6,07%
TN0007670011	DELICE HOLDING	16 270	197 209	264 599	2,45%
TN0007440019	TELNET HOLDING	27 324	191 851	163 753	1,52%
TN0007550015	CITY CARS	9 343	101 235	117 740	1,09%
TN0007510019	LAND'OR	943	5 801	9 788	0,09%
TN0007720014	UNIMED	21 478	163 258	151 506	1,40%
TN0007620016	MPBS	2 785	13 236	34 526	0,32%
DTKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	25 500	162 795	156 825	1,45%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	10 610	261 005	222 821	2,06%
TN0007740012	SAM AA	25 019	98 332	145 611	1,35%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	8	9,418	0,240	0,00%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>384 625</b>	<b>398 117</b>	<b>3,68%</b>
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 720	184 532	184 675	1,71%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	197	200 093	213 442	1,98%
<b>Total</b>			<b>5 527 698</b>	<b>6 070 444</b>	<b>56,18%</b>

**AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 911 375 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_ TF_ A	3 600	270 000	274 498	2,54%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-110.55%	8 500	680 000	719 152	6,66%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-110,55%	6 000	480 000	502 198	4,65%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	4 000	400 000	415 527	3,85%
<b>Total</b>			<b>1 830 000</b>	<b>1 911 375</b>	<b>17,69%</b>

**Les mouvements du portefeuille titres**

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+ / - Value latente	Valeur au 31/12/2024	+ / - Value réalisées
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>7 377 752</b>	<b>82 459</b>	<b>58 121</b>	<b>7 518 332</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>	<b>1 440 704</b>			<b>1 440 704</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	1 040 704			1 040 704	
Obligations et valeurs assimilées	400 000			400 000	
<b>Cessions de l'exercice</b>	<b>-1 080 758</b>			<b>-1 080 758</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-1 080 758			-1 080 758	295 344
Obligations et valeurs assimilées	-			-	
<b>Remboursement de l'exercice</b>	<b>-380 000</b>			<b>-380 000</b>	-
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-			-	
Obligations et valeurs assimilées	-380 000			-380 000	
<b>Variation des plus ou moins- values latentes</b>	-		<b>484 626</b>	<b>484 626</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>	-	(1 084)	-	<b>(1 084)</b>	
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>7 357 698</b>	<b>81 375</b>	<b>542 746</b>	<b>7 981 819</b>	<b>295 344</b>

**AC2-a Placements monétaires**

Le solde de cette rubrique s'élève à 722 575 DT au 31 décembre 2024. Le des placements monétaires se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>					<b>500 000</b>	<b>530 038</b>	<b>4,91%</b>
TNED84FK5K V9	CD BH BANK 720J 10,05%	BH	10,05 %	27/03/2025	500 000	530 038	4,91%
<b>BTC</b>					<b>191 751</b>	<b>192 537</b>	<b>1,78%</b>
TNXBWNLLU 623	BTC 26S 060625		8,70%	06/06/2025	191 751	192 537	1,78%
<b>Total</b>					<b>691 751</b>	<b>722 575</b>	<b>6,69%</b>

**AC2-b Disponibilités**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 132 519 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	12 487	6 400
Avoirs en banque	2 298 105	947 441
Sommes à régler	-178 073	-152 540
<b>Total</b>	<b>2 132 519</b>	<b>801 301</b>

**PA1 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève à 20 092 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	19 006	17 680
Dépositaire	1 086	1 010
<b>Total</b>	<b>20 092</b>	<b>18 690</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 340 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires CAC	9 194	8 810
Publication CMF	305	305
Etat retenue à la source	1 928	1 795
Redevance CMF	913	849
<b>Total</b>	<b>12 340</b>	<b>11 759</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant	9 602 771
Nombre de titres	953
Nombre de porteurs	7
Souscriptions réalisées	
Montant	
Nombre de parts émises	
Nombre de porteurs nouveaux	
Rachats effectués	
Montant	
Nombre de parts rachetés	
Nombre de porteurs sortants	
Autres effets sur le capital	
Régularisation des sommes non distribuables	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	295 344
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres	484 626
Frais de négociation de titres	-7 909
<b>Capital au 31/12/2024</b>	
Montant	10 374 832
Nombre de parts	953
Nombre de porteurs	7

**CP2 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2024 se détaille ainsi :

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Résultat d'exploitation	429 648	487 461
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>429 648</b>	<b>487 461</b>

### **PR1 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 476 261 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Revenus des actions	318 933	346 040
Revenus des obligations et valeurs assimilées	157 328	125 728
<b>Total</b>	<b>476 261</b>	<b>471 768</b>

### **PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 201 477 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Intérêts sur les comptes de dépôts	79 410	112 994
Revenus des prises en pension	64 834	110 340
Revenus des BTC	16 363	695
Revenus sur les certificats de dépôt	40 870	31 036
<b>Total</b>	<b>201 477</b>	<b>255 065</b>

### **CH1 Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 227 144 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération du gestionnaire (*)	214 866	207 265
Rémunération du dépositaire (**)	12 278	11 844
<b>Total</b>	<b>227 144</b>	<b>219 109</b>

### **CH2 Autres Charges**

Les autres charges s'élèvent à 20 946 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération des CAC	10 285	9 967
Redevance CMF	10 318	9 953
Publications et publicités	300	300
Services bancaires et assimilés	15	15
Impôts, taxes et versements assimilés	28	28
<b>Total</b>	<b>20 946</b>	<b>20 263</b>

**Note 5. Données par part et ratios pertinents**

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Du 06/04/2022 au 31/12/2022</b>
Revenus des placements	711,163	762,679	392,764
Charges de gestion des placements	-238,346	-229,915	-131,967
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>472,816</b>	<b>532,764</b>	<b>260,797</b>
Autres produits	-	-	-
Autres charges	-21,979	-21,262	-14,659
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>450,837</b>	<b>511,502</b>	<b>246,139</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	56,221
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>450,837</b>	<b>511,502</b>	<b>302,359</b>
Variation des plus ( ou moins) values potentielle sur titres	508,527	242,818	-181,832
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	309,910	33,790	1,509
Frais de négociation des titres	-8,299	-11,377	-14,092
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation</b>	<b>810,137</b>	<b>265,232</b>	<b>-194,414</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 260,975</b>	<b>776,733</b>	<b>51,725</b>
Droits d'entrée et de sortie		-	-
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>810,137</b>	<b>265,232</b>	<b>-194,414</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>			<b>5,541</b>
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>810,137</b>	<b>265,232</b>	<b>-188,872</b>
Distribution de dividendes	511,502	302,359	-
Nombre de parts	953	953	953
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>11 337,336</b>	<b>10 587,863</b>	<b>10 113,487</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	2,20%	2,20%	1,83%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,20%	0,20%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,16%	4,90%	3,04%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>10 317 022</b>	<b>9 952 040</b>	<b>7 719 044</b>

## **Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **6.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP GAT Performance est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,75% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Performance durant l'exercice 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 214 866 DT.

### **6.2. Rémunération du dépositaire**

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Performance. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Performance ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, avec un minimum de 5 000 dinars et un maximum de 15 000 dinars décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé durant l'exercice 2024 au fonds FCP GAT Performance un montant total TTC de 12 278 DT.

# **FCP GAT VIE CROISSANCE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2024**

## **I. *Rapport sur l'audit des états financiers du fonds GAT VIE CROISSANCE***

### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 137 860 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 88 720 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

Libelle	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>Actif</u></b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>AC1</b>	<b>1 553 720</b>	<b>1 415 009</b>
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	1 182 402	1 049 702
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	371 318	365 307
<b>Placements monétaires &amp; disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>591 738</b>	<b>461 048</b>
Placements Monétaires	AC2-a	192 537	277 526
Disponibilités	AC2-b	399 201	183 522
<b><u>Total Actif</u></b>		<b>2 145 458</b>	<b>1 876 057</b>
<b><u>Passif</u></b>			
Opérateurs Créditeurs	PA1	3 430	3 042
Autre Créditeurs Divers	PA2	4 168	4 860
<b>Total Passif</b>		<b>7 598</b>	<b>7 902</b>
<b><u>Actif Net</u></b>			
<u>Capital</u>	CP1	<b>2 049 140</b>	1 775 142
<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>CP2</b>	<b>88 720</b>	<b>93 013</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		88 720	93 013
<b><u>Actif Net</u></b>		<b>2 137 860</b>	<b>1 868 155</b>
<b><u>Actif Net et Passif</u></b>		<b>2 145 458</b>	<b>1 876 057</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>	<b>98 741</b>	<b>86 847</b>
Dividendes		68 153	62 116
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		30 588	24 731
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>33 258</b>	<b>37 544</b>
<b>Total Revenus des placements</b>		<b>131 999</b>	<b>124 391</b>
Charges de gestion et de placement	CH1	-38 385	-33 174
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>93 614</b>	<b>91 217</b>
Autres charges	CH2	-6 052	-5 956
Autres produits		-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>87 562</b>	<b>85 261</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 158	7 752
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>88 720</b>	<b>93 013</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 158	-7 752
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		101 303	29 954
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		82 140	7 652
Frais de négociation des titres		-3 470	-2 367
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>267 535</b>	<b>120 500</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

*(Exprimé en dinar tunisien)*

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>267 535</b>	<b>120 500</b>
Résultat d'exploitation	87 562	85 261
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	101 303	29 954
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	82 140	7 652
Frais de négociation des titres	-3 470	-2 367
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>2 170</b>	<b>268 371</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>175 632</b>	<b>294 029</b>
Capital	159 095	275 690
Régularisation des sommes non capitalisables	8 630	9 546
Régularisation des sommes capitalisables	7 907	8 793
Droits d'entrée	-	-
<b>Rachats</b>	<b>-173 462</b>	<b>-25 658</b>
Capital	-157 553	-23 824
Régularisation des sommes non capitalisables	-5 115	-793
Régularisation des sommes capitalisables	-10 794	-1 041
Droits de sortie	-	-
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>269 705</b>	<b>388 871</b>
<b>Actif Net</b>		
Au début de l'exercice	1 868 155	1 479 283
A la fin de l'exercice	2 137 860	1 868 155
<b>Nombre de parts</b>		
Au début de l'exercice	1 727 721	1 475 275
A la fin de l'exercice	1 725 462	1 727 721
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,239</b>	<b>1,081</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>14,62%</b>	<b>7,84%</b>

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

### **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP GAT VIE CROISSANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte et de type capitalisation, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE CROISSANCE a été créé à l'initiative conjointe de la société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°94-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE CROISSANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

### **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évaluées sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

### **3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT CROISSANCE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

**Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT****AC1- Note sur le portefeuille titre****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 182 402 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif Net
<b>Actions et droits rattachés</b>			<b>1 018 120</b>	<b>1 092 319</b>	<b>51,09%</b>
TN0001800457	BIAT	1 240	104 075	116 285	5,44%
TN0003400058	AMEN BANK	2 760	97 879	99 603	4,66%
TN0007300015	ARTES	9 500	68 445	76 998	3,60%
TN0004700100	ATL	5 266	17 412	22 312	1,04%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	849	41 161	43 643	2,04%
TN0002200053	BT	12 262	69 955	63 137	2,95%
TN0001100254	SFBT	1 994	28 778	23 234	1,09%
TN0006660013	SOTRAPIL	1 700	21 696	25 524	1,19%
TN0006560015	SOTUVER	2 200	27 658	27 922	1,31%
TN0007270010	TPR	12 084	62 829	76 395	3,57%
TN0003200755	ICF	400	37 921	39 236	1,84%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	18 999	36 318	40 905	1,91%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	6 300	47 948	58 622	2,74%
TN0007610017	SAH	10 820	101 643	109 466	5,12%
TN0007670011	DELICE HOLDING	3 100	39 466	50 415	2,36%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 550	32 527	27 268	1,28%
TN0007550015	CITY CARS	1 550	16 737	19 533	0,91%
TN0007720014	UNIMED	4 200	31 827	29 627	1,39%
TN0007620016	MPBS	498	2 454	6 174	0,29%
DTKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	4 500	28 765	27 675	1,29%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	2 020	49 687	42 422	1,98%
TN0007740012	SAM AA	11 327	52 933	65 923	3,08%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	5	6	0	0,00%
<b>Titres OPCVM</b>			<b>89 780</b>	<b>90 083</b>	<b>4,21%</b>
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	839	89 780	90 083	4,21%
<b>Total</b>			<b>1 107 900</b>	<b>1 182 402</b>	<b>55,31%</b>

**AC1-b Obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 371 318 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition total	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	1 000	60 000	60 999	2,85%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	1 350	108 000	114 218	5,34%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-1 10,55%	1 350	108 000	112 995	5,29%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL	800	80 000	83 106	3,89%
<b>Total</b>		<b>4 500</b>	<b>356 000</b>	<b>371 318</b>	<b>17,37%</b>

**Les mouvements du portefeuille titres**

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-Value latente	Valeur au 31/12/2024	+/-Value Réalisées
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>1 426 504</b>	<b>15 307</b>	<b>-26 802</b>	<b>1 415 009</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>	<b>584 765</b>			<b>584 765</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	504 765			504 765	
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	80 000			80 000	
<b>Cessions de l'exercice</b>	<b>-473 368</b>			<b>-473 368</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-473 368			-473 368	82 140
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-			-	
<b>Remboursement de l'exercice</b>	<b>-74 000</b>			<b>-74 000</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-			-	
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-74 000			-74 000	
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>	-		<b>101 303</b>	<b>101 303</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>	-	<b>11</b>		<b>11</b>	
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>1 463 901</b>	<b>15 318</b>	<b>74 501</b>	<b>1 553 720</b>	<b>82 140</b>

### **AC2-a Placements monétaires**

Le solde de cette rubrique s'élève à 192 537 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>BTC</b>					
TNXBWNLLU623	BTC 26S 060625	8,70%	06/06/2025	191 751	192 537	9,01%
	<b>Total</b>			<b>191 751</b>	<b>192 537</b>	<b>9,01%</b>

### **AC2-b Disponibilités**

Le solde de cette rubrique s'élève à 399 201 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
DEPOTS A VUE	2 109	1 021
AVOIRS EN BANQUE	427 068	212 477
SOMME A RÉGLER	-29 976	-29 976
<b>Total</b>	<b>399 201</b>	<b>183 522</b>

### **PA1 Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève à 3 430 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	3 221	2 858
Dépositaire	209	184
<b>Total</b>	<b>3 430</b>	<b>3 042</b>

### **PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 168 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Autres opérateurs créditeurs (CAC)	3 462	4 211
Publications CMF	203	203
Etat retenue à la source	328	291
Autres créditeurs (CMF)	175	155
<b>Total</b>	<b>4 168</b>	<b>4 860</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant	1 775 142
Nombre de parts	1 727 721
Nombre de porteurs de parts	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	159 095
Nombre de parts émises	150 047
Nombre de porteurs de parts entrant	-
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-157 553
Nombre de parts rachetés	-152 306
Nombre de porteurs de parts sortant	-
<b>Autres effets sur le capital</b>	
Résultats antérieurs incorporés au capital	93 013
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-4 045
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	3 515
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	82 140
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	101 303
Frais de négociation des titres	-3 470
<b>Montant du capital au 31/12/2024</b>	<b>2 049 140</b>
Nombre de parts	1 725 462
Nombre de porteurs de parts	1

## **CP2 Note sur les sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2024 se détaille ainsi :

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Résultat d'exploitation	87 562	85 261
Régularisation du résultat d'exploitation	1 158	7 752
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>88 720</b>	<b>93 013</b>

## **PR1 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 98 741 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Revenus des actions	68 153	62 116
Revenus des obligations et valeurs assimilées	30 588	24 731
<b>Total</b>	<b>98 741</b>	<b>86 847</b>

## **PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 33 258 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Intérêts sur les comptes de dépôts	16 763	17 674
Revenus des prises en pension	12 224	17 913
Revenus des BTC	4 271	1 957
<b>Total</b>	<b>33 258</b>	<b>37 544</b>

## **CH1 Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 38 385 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération du gestionnaire (*)	36 058	31 164
Rémunération du dépositaire (**)	2 327	2 010
<b>Total</b>	<b>38 385</b>	<b>33 174</b>

**CH2 Autres charges**

Les autres charges s'élèvent à 6 052 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération des CAC	3 825	3 875
Redevance CMF	1 955	1 690
Publicité & publications	201	200
Services bancaires & Assimilés	15	15
Impôts, taxes & versements assimilés	56	176
<b>Total</b>	<b>6 052</b>	<b>5 956</b>

**Note 5. Données par part et ratios pertinents**

Description	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,077	0,072	0,040
Charges de gestion des placements	-0,022	-0,019	-0,013
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,054</b>	<b>0,053</b>	<b>0,028</b>
Autres produits	-	-	-
Autres charges	-0,004	-0,003	-0,004
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,051</b>	<b>0,049</b>	<b>0,024</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,004	0,004
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,051</b>	<b>0,054</b>	<b>0,027</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,059	0,017	-0,038
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,048	0,004	0,017
Frais de négociation des titres	-0,002	-0,001	-0,003
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,104</b>	<b>0,020</b>	<b>-0,024</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>0,155</b>	<b>0,070</b>	<b>-0,001</b>
Droits d'entrée et de sortie	-	-	-
<b>RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,104</b>	<b>0,020</b>	<b>-0,024</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,002	0,004	-
<b>Sommes non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,106</b>	<b>0,025</b>	<b>-0,024</b>
Distribution de dividendes	-	-	-
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 725 462</b>	<b>1 727 721</b>	<b>1 475 275</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,239</b>	<b>1,081</b>	<b>1,003</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,96%	1,96%	1,44%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,31%	0,35%	0,44%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,48%	5,05%	2,71%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>1 954 790</b>	<b>1 689 439</b>	<b>1 293 871</b>

## **Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **6.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP GAT Vie Croissance est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,55% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Vie Croissance durant l'exercice 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 36 058 DT.

### **6.2. Rémunération du dépositaire**

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Vie Croissance. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Vie Croissance ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaire, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT Vie Croissance durant l'exercice 2024, une rémunération pour un montant total TTC de 2 327 DT.

## FCP GAT VIE MODERE

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

#### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

#### I. *Rapport sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement GAT VIE MODERE*

##### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE MODERE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 219 672 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 57 870 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE MODERE, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE MODERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE MODERE.

## Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
*(Exprimé en dinar tunisien)*

Libellé	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille titres</b>		<b>903 026</b>	<b>843 164</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	440 064	392 158
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	462 962	451 006
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>322 004</b>	<b>282 928</b>
Placements monétaires	AC2-a	96 269	207 038
Disponibilités	AC2- b	225 735	75 890
<b>Total Actif</b>		<b>1 225 030</b>	<b>1 126 092</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	PA1 -a	1 564	1 516
Autres créditeurs divers	PA1 -b	3 794	3 953
<b>Total Passif</b>		<b>5 358</b>	<b>5 469</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	CP1	<b>1 161 802</b>	<b>1 061 270</b>
<b>Sommes Capitalisables</b>	CP2	<b>57 870</b>	<b>59 353</b>
Sommes Capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes Capitalisables de l'exercice		57 870	59 353
<b>Actif Net</b>		<b>1 219 672</b>	<b>1 120 623</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>1 225 030</b>	<b>1 126 092</b>

**ETAT DE RESULTAT****POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024****(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>	<b>61 356</b>	<b>50 953</b>
Dividendes		24 208	22 995
Revenus des obligations et valeurs assimilées		37 148	27 958
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>18 942</b>	<b>24 414</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>80 298</b>	<b>75 367</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>CH1</b>	<b>-18 260</b>	<b>-16 155</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>62 038</b>	<b>59 212</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	<b>CH2</b>	-4 994	-4 845
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>57 044</b>	<b>54 367</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		826	4 986
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>57 870</b>	<b>59 353</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-826	-4 986
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		22 692	6 360
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		20 806	14 663
Frais de négociation des titres		-1 545	-1 325
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>98 997</b>	<b>74 065</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**  
*(Exprimé en dinar tunisien)*

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>98 997</b>	<b>74 065</b>
Résultat d'exploitation	57 044	54 367
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	22 692	6 360
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	20 806	14 663
Frais de négociation des titres	-1 545	-1 325
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>52</b>	<b>184 644</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>121 219</b>	<b>204 442</b>
Capital	112 626	193 921
Régularisation des sommes non capitalisables	2 616	4 663
Régularisation des sommes capitalisables	5 977	5 858
Droits d'entrée	-	-
<b>Rachats</b>	<b>-121 167</b>	<b>-19 798</b>
Capital	-111 507	-18 539
Régularisation des sommes non capitalisables	-1 047	-387
Régularisation des sommes capitalisables	-8 613	-872
Droits de sorties	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>99 049</b>	<b>258 709</b>
<b>Actif net</b>		
Au début de l'exercice	1 120 623	861 914
A la fin de l'exercice	1 219 672	1 120 623
<b>Nombre de Parts</b>		
Au début de l'exercice	1 024 537	850 892
A la fin de l'exercice	1 022 442	1 024 537
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,193</b>	<b>1,094</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>9,05%</b>	<b>7,98%</b>

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

### **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP GAT VIE MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE MODERE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°95-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 TND) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE MODERE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

### **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCP GAT MODERE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP GAT VIE MODERE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

### **3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT VIE MODERE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

**Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT****AC1- Note sur le portefeuille titre****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 440 064 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Description	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'actif net
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>			<b>418 343</b>	<b>440 064</b>	<b>36,08%</b>
<b>Actions et droits rattachés</b>			<b>373 425</b>	<b>394 003</b>	<b>32,30%</b>
TN0001800457	BIAT	760	63 733	71 272	5,84%
TN0003400058	AMEN BANK	1 275	46 995	46 012	3,77%
TN0007300015	ARTES	1 000	5 701	8 105	0,66%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	300	15 726	15 422	1,26%
TN0002200053	BT	7 800	40 636	40 162	3,29%
TN0001100254	SFBT	1 194	17 446	13 912	1,14%
TN0006560015	SOTUVER	188	2 304	2 386	0,20%
TN0007270010	TPR	4 800	25 856	30 346	2,49%
TN0007610017	SAH	5 708	50 200	57 748	4,73%
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 950	36 218	47 976	3,93%
TN0007440019	TELNET HOLDING	7 334	52 246	43 953	3,60%
TN0007740012	SAM AA	2 871	16 351	16 709	1,37%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	11	13	0	0,00%
<b>SICAV</b>			<b>44 918</b>	<b>46 061</b>	<b>3,78%</b>
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	429	44 918	46 061	3,78%
<b>Total</b>			<b>418 343</b>	<b>440 064</b>	<b>36,08%</b>

**AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 462 962TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Description	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	500	30 000	30 500	2,50%
TN7PM93UZP50	EMP NAT TV 4èT Cat B	1 000	100 000	100 967	8,28%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 1erT 2023 CAT B	1 500	150 000	160 111	13,13%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	450	36 000	38 073	3,12%
TNMEZPU3I4U2	TJL 2023-1 TF 10.7%	1 000	80 000	81 370	6,67%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	500	50 000	51 941	4,26%
<b>Total</b>			<b>446 000</b>	<b>462 962</b>	<b>37,96%</b>

### Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-Value latente	Valeur au 31/12/2024	+/-Value Réalisées
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>828 129</b>	<b>16 006</b>	<b>-971</b>	<b>843 164</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>	<b>288 170</b>			<b>288 170</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	238 170			238 170	
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	50 000			50 000	
<b>Cessions de l'exercice</b>	<b>-212 956</b>			<b>-212 956</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-212 956			-212 956	20 806
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-			-	
<b>Remboursement de l'exercice</b>	<b>-39 000</b>			<b>-39 000</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	0			-	
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-39 000			-39 000	
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>	-		<b>22 692</b>	<b>22 692</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>	-	<b>956</b>		<b>956</b>	
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>864 343</b>	<b>16 962</b>	<b>21 721</b>	<b>903 026</b>	<b>20 806</b>

### AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 96 269 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
<b><u>BTC</u></b>					<b>95 876</b>	<b>96 269</b>	<b>7,89%</b>
TNXBWNLLU623	BTC 26 S 06062025		8,70%	06/06/2025	95 876	96 269	7,89%
<b>Total</b>					<b>95 876</b>	<b>96 269</b>	<b>7,89%</b>

### AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 225 735 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	722	421
Avoirs en banque	243 875	94 331
Sommes à régler	-18 862	-18 862
<b>Total</b>	<b>225 735</b>	<b>75 890</b>

**PA1 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève à 1 564 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	1 448	1 404
Dépositaire	116	112
<b>Total</b>	<b>1 564</b>	<b>1 516</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 794 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires CAC	3 344	3 511
Publication CMF	203	203
Etat retenue à la source	150	145
Redevance CMF	97	94
<b>Total</b>	<b>3 794</b>	<b>3 953</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant	<b>1 061 270</b>
Nombre de parts	1 024 537
Nombre de porteurs de parts	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	112 626
Nombre de parts émises	104 901
Nombre de porteurs de parts entrant	-
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<b>111 507</b>
Nombre de parts rachetés	106 996
Nombre de porteurs de parts sortant	-
<b>Autres effets sur le capital</b>	

Résultats antérieurs incorporés au capital	59 353
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-3 462
Régularisation des sommes non capitalisables	1 569
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	20 806
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	22 692
Frais de négociation de titres	-1 545
<b>Montant du capital au 31/12/2024</b>	<b>1 161 802</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 022 442</b>
<b>Nombre de porteurs</b>	<b>1</b>

### **CP2 Note sur les sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2024 se détaille ainsi :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'exploitation	57 044	54 367
Régularisation du résultat d'exploitation	826	4 986
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>57 870</b>	<b>59 353</b>

### **PR1 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 61 356 TND au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des actions	24 208	22 995
Revenus des obligations et valeurs assimilées	37 148	27 958
<b>Total</b>	<b>61 356</b>	<b>50 953</b>

### **PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 18 942 TND au 31 décembre 2024. Ils se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur les comptes de dépôts	8 468	10 354
Revenus des prises en pension	7 142	11 590
Revenus des BTC	3 332	2 470
<b>Total</b>	<b>18 942</b>	<b>24 414</b>

## CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 18 260 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire (*)	16 907	14 958
Rémunération du dépositaire (**)	1 353	1 197
<b>Total</b>	<b>18 260</b>	<b>16 155</b>

## CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 4 994 TND au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération des CAC	3 615	3 598
Redevance CMF	1 137	1 006
Publications et publicités	201	200
Services bancaires et assimilés	15	15
Impôts, taxes et versements assimilés/ rémunérations	26	26
<b>Total</b>	<b>4 994</b>	<b>4 845</b>

### *Note 5. Données par part et ratios pertinents*

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,079	0,074	0,047
Charges de gestion des placements	-0,018	-0,016	-0,010
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,061</b>	<b>0,058</b>	<b>0,037</b>
Autres produits	0,000	-	-
Autres charges	-0,005	-0,005	-0,005
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,056</b>	<b>0,053</b>	<b>0,032</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,005	0,003
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,057</b>	<b>0,058</b>	<b>0,035</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,022	0,006	-0,009
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,020	0,014	-0,012
Frais de négociation des titres	-0,002	-0,001	-0,002
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de</b>	<b>0,041</b>	<b>0,019</b>	<b>-0,022</b>

<b>négociation</b>			
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	0,097	<b>0,072</b>	<b>0,010</b>
Droits d'entrée et de sortie	0,000	-	-
<b>RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>	0,041	<b>0,019</b>	<b>-0,022</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,002	0,004	-
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	0,043	0,023	0,022
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 022 442</b>	<b>1 024 537</b>	<b>850 892</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,193</b>	<b>1,094</b>	<b>1,013</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,61%	1,61%	1,18%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,44%	0,48%	0,54%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,02%	5,41%	3,59%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>1 136 587</b>	<b>1 005 535</b>	<b>756 831</b>

## **Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **6.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP GAT Vie MODERE est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,25% HT sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 16 907 DT.

### **6.2. Rémunération du dépositaire**

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Vie MODERE. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Vie MODERE ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2024, une rémunération pour un montant total TTC de 1 353 DT.

## Etats financiers annuels de SICAV

### TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO-EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2025**, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

#### BILAN (Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>100 718 773</b>	<b>117 218 139</b>
Obligations et valeurs assimilées		100 718 773	114 137 026
Tires des Organismes de Placement Collectif		0	3 081 113
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>18 183 574</b>	<b>4 375 867</b>
Placements monétaires	5	17 175 103	4 275 831
Disponibilités		1 008 471	100 036
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>11 866</b>	<b>13 144</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>118 914 213</b>	<b>121 607 150</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	131 629	274 750
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	73 308	64 076
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>204 936</b>	<b>338 826</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	110 703 855	113 300 642
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		659	1 027
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 004 763	7 966 655
<b>ACTIF NET</b>		<b>118 709 276</b>	<b>121 268 324</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>118 914 213</b>	<b>121 607 150</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>7 768 394</b>	<b>9 216 305</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 685 774	9 142 224
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		82 619	74 081
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>928 241</b>	<b>965 171</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>8 696 635</b>	<b>10 181 476</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(484 404)</b>	<b>(578 929)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>8 212 231</b>	<b>9 602 547</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(217 344)</b>	<b>(250 428)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 994 887</b>	<b>9 352 119</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		9 876	(1 385 465)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>8 004 763</b>	<b>7 966 655</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(9 876)	1 385 465
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(162 171)	(158 139)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		296 297	111 910
Frais de négociation de titres		0	0
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>8 129 013</b>	<b>9 305 890</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 129 013</b>	<b>9 305 890</b>
Résultat d'exploitation	7 994 887	9 352 119
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(162 171)	(158 139)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	296 297	111 910
Frais de négociation de titres	0	0
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>(1 797 228)</b>	<b>(3 095 576)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(8 890 832)</b>	<b>(52 043 014)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	129 754 538	168 477 722
- Régularisation des sommes non distribuables	103 964	(85 506)
- Régularisation des sommes distribuables	5 313 498	7 427 747
<b>Rachats</b>		
- Capital	(132 489 665)	(211 712 545)
- Régularisation des sommes non distribuables	(99 750)	106 619
- Régularisation des sommes distribuables	(11 473 418)	(16 257 051)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(2 559 047)</b>	<b>(45 832 700)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	121 268 324	167 101 023
En fin de période	118 709 276	121 268 324
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	1 124 172	1 553 054
En fin de période	1 097 034	1 124 172
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>108,209</b>	<b>107,873</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,88%</b>	<b>6,57%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

#### 3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à **100 718 773 DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>				<b>96 573 790</b>	<b>100 718 773</b>	<b>84,84%</b>	<b>4 144 983</b>
<b>Obligations</b>				<b>92 192 390</b>	<b>96 027 895</b>	<b>80,89%</b>	<b>3 835 505</b>
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	33 100	33 889	0,03%	789
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	13 240	13 556	0,01%	316
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	800 000	852 123	0,72%	52 123
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	4 000 000	4 266 282	3,59%	266 282
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 400 000	1 481 383	1,25%	81 383
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	2 400 000	2 538 219	2,14%	138 219
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	600 000	629 188	0,53%	29 188
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	1 200 000	1 258 376	1,06%	58 376
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	333 000	342 732	0,29%	9 732
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	100 000	105 315	0,09%	5 315
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	1 100 000	1 119 121	0,94%	19 121
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	600 000	644 569	0,54%	44 569
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 151 659	1,81%	151 659
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 068 629	3,43%	68 629
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 600 000	1 623 615	1,37%	23 615
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 600 000	1 628 260	1,37%	28 260
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 106 267	1,77%	106 267
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 208 817	3,55%	208 817
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	600 000	608 155	0,51%	8 155
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	300 000	326 921	0,28%	26 921
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	66 200	70 138	0,06%	3 938
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	150 000	155 946	0,13%	5 946
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	500 000	501 608	0,42%	1 608
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	150 000	150 932	0,13%	932
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	200 000	212 298	0,18%	12 298
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	120 000	129 381	0,11%	9 381
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	1 000 000	1 011 384	0,85%	11 384
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	400 000	404 554	0,34%	4 554
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	1 200 000	1 291 315	1,09%	91 315
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	3 000 000	3 181 716	2,68%	181 716

TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02	15 000	93 750	97 986	0,08%	4 236
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B	3 000	19 860	20 515	0,02%	655
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B	2 000	13 240	13 677	0,01%	437
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D	50 000	5 000 000	5 343 344	4,50%	343 344
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B	15 000	300 000	317 637	0,27%	17 637
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B	10 000	200 000	208 591	0,18%	8 591
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF	20 000	800 000	844 391	0,71%	44 391
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05	10 000	200 000	211 085	0,18%	11 085
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B	10 000	200 000	211 085	0,18%	11 085
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01	15 000	600 000	645 436	0,54%	45 436
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10	10 000	400 000	405 585	0,34%	5 585
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04	10 000	600 000	633 834	0,53%	33 834
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF	20 000	1 200 000	1 218 937	1,03%	18 937
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07	30 000	750 000	766 156	0,65%	16 156
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	175 000	178 093	0,15%	3 093
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	175 000	178 093	0,15%	3 093
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B	200 000	20 000 000	20 709 786	17,45%	709 786
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C	14 000	14 000 000	14 502 496	12,22%	502 496
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C	30 000	3 000 000	3 067 542	2,58%	67 542
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T	70 000	7 000 000	7 290 157	6,14%	290 157
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T	10 000	1 000 000	1 041 451	0,88%	41 451
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF	10 000	1 000 000	1 005 670	0,85%	5 670
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>4 381 400</b>	<b>4 690 878</b>	<b>3,95%</b>	<b>309 478</b>
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026	500	458 500	514 950	0,43%	56 450
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026	1 300	1 257 850	1 307 101	1,10%	49 251
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	2 800	2 665 050	2 868 827	2,42%	203 777
<b>TOTAL</b>			<b>96 573 790</b>	<b>100 718 773</b>	<b>84,84%</b>	<b>4 144 983</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>84,70%</b>	

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2024, à **167 543 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2024 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>111 958 736</b>	<b>4 929 689</b>	<b>329 714</b>	<b>117 218 139</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	1 580 000			1 580 000	
Bon du trésor assimilable	799 350			799 350	
Titres OPCVM	0			0	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	-13 566 790			-13 566 790	
Bon du trésor assimilable	-1 285 300			-1 258 300	-21 050
Titres OPCVM	-2 912 206			-2 912 206	-275 247
<b>* Variations des plus ou moins-values latentes</b>					
Titres OPCVM			-168 907	-168 907	
Bon du trésor assimilable			6 736	6 736	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		-952 250		-952 250	
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>96 573 790</b>	<b>3 977 440</b>	<b>167 543</b>	<b>100 718 773</b>	<b>-296 297</b>

## NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

### 5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à : **17 175 103 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Intérêts courus
	<b>Certificats de dépôt</b>		<b>5 987 767</b>	<b>5 990 629</b>	<b>5,05%</b>	<b>2 862</b>
TNY2581O9RA	CD_BNA_1 000_8.99%_10/01/25		998 007	998 206	0,84%	199
TNCUOF5CRSI5	CD_TSB_4 500_9.24%_09/01/25_10J		4 490 784	4 492 627	3,78%	1 843
TNJP2QR8OXV4	CD_TSB_500_9.24%_03/01/2025		498 976	499 795	0,42%	819
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées*</b>		<b>11 006 077</b>	<b>11 184 474</b>	<b>9,42%</b>	<b>178 397</b>
TNUWXR58DVH5	PL_BTL_9.35_1500_02/01/25_93J	(1)	1 501 572	1 537 451	1,30%	35 879
TNX0K9990B08	PL_BTL_9.4_1800_31/01/25_102J	(2)	1 806 886	1 840 856	1,55%	33 969
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1000_25/04/25_164J	(3)	999 628	1 012 803	0,85%	13 176
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1200_08/05/25_176J	(4)	1 199 292	1 214 783	1,02%	15 491
TN0008000762	PL_TSB_9.49_1200_21/05/25_184J	(5)	1 199 908	1 213 826	1,02%	13 918
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1300_10/04/25_156J	(6)	1 299 440	1 318 965	1,11%	19 525
TN0008000721	PL_TSB_8.99_3000_29/01/2025_90J	(7)	2 999 352	3 045 790	2,57%	46 438
	<b>Total</b>		<b>16 993 844</b>	<b>17 175 103</b>	<b>14,47%</b>	<b>181 258</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>14,44%</b>	

1) Il est à noter que l'Emprunt national (EN 2024 T1 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 14 200 titres pour un montant de 1 501 572 dinars au profit de la BTL opérée en date du 01/10/2024 pour une durée de 93 jours avec un taux de 9,35%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EN 2024 T2 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 17 400 titres pour un montant de 1 806 886 dinars au profit de la BTL opérée en date du 21/10/2024 pour une durée de 102 jours avec un taux de 9,40%.

3) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 018 titres pour un montant de 999 628 dinars au profit de la TSB opérée en date du 12/11/2024 pour une durée de 164 jours avec un taux de 9,49%.

4) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 221 titres pour un montant de 1 199 292 dinars au profit de la BTL opérée en date du 13/11/2024 pour une durée de 176 jours avec un taux de 9,49%.

5) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 18/11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 309 titres pour un montant de 1 199 908 dinars au profit de la TSB opérée en date du 05/11/2024 pour une durée de 156 jours avec un taux de 9,49%.

6) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 326 titres pour un montant de 1 299 440 dinars au profit de la TSB opérée en date du 26/08/2024 pour une durée de 91 jours avec un taux de 9,28%.

7) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7.2% 11/02/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2992 titres pour un montant de 2 999 352 dinars au profit de la TSB opérée en date du 31/10/2024 pour une durée de 90 jours avec un taux de 8,99%.

## 5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de **106 709 402 DT, soit 89,74 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	4 690 878	0	0	4 690 878	3,94%
AB	9 185 451 (1)	0	0	0	9 185 451	7,72%
ABC	1 887 564	0	0	0	1 887 564	1,59%
AIL	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	342 732	0	0	0	342 732	0,29%
ATL	8 089 293	0	0	0	8 089 293	6,80%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
BH	3 251 875	0	0	0	3 251 875	2,73%
BIAT	6 315 084	0	0	0	6 315 084	5,31%
BNA	0	0	0	998 206	998 206	0,84%
BTE	935 076	0	0	0	935 076	0,79%
BTK	727 691	0	0	0	727 691	0,61%
CIL	150 932	0	0	0	150 932	0,13%
ENDA	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0	0,00%
HL	6 230 649	0	0	0	6 230 649	5,24%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
ML	0	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
STB	5 475 522	0	0	0	5 475 522	4,60%
TSB	0	0	0	4 992 422	4 992 422	4,20%
TL	4 696 581	0	0	0	4 696 581	3,95%
UIB	1 122 342	0	0	0	1 122 342	0,94%
EMP NAT	47 617 102	0	0	0	47 617 102	40,04%
<b>Total</b>	<b>96 027 895</b>	<b>4 690 878</b>	<b>0</b>	<b>5 990 629</b>	<b>106 709 402</b>	<b>89,74%</b>

(1) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE

#### NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2024 égale à **11 866 DT**, contre **13 144 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	11 866	13 144
Retenues à la source / B.T. A	0	0
<b>Total</b>	<b>11 866</b>	<b>13 144</b>

#### NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **131 629 DT**, contre **274 750 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du dépositaire	11 000	11 000
Rémunération du distributeur	120 629	263 750
<b>Total</b>	<b>131 629</b>	<b>274 750</b>

#### NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **73 308 DT**, contre **64 076 DT** au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	12 909	4 814
Redevances du CMF	11 078	10 658
Rémunération du PDG	0	2 030
Rémunération du personnel	0	5 785
Loyer	1 909	1 905
Etat, taxes et versements assimilés	13 352	-230
Contribution conjoncturelle	0	0
Publications et frais divers	6 444	8 035
Jetons de présence à payer	9 479	20 000
Dividendes à payer	21 270	5 393
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 133	-3 151
Autres créditeurs (publicité)	0	8 837
Sommes à régler	0	0
<b>Total</b>	<b>73 308</b>	<b>64 076</b>

**NOTE 9 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2024, se détaillent ainsi :

	<b>AU 31/12/2024</b>
<b><u>Capital en début de période</u></b>	
Montant	113 300 642
Nombre de titres	1 124 172
Nombre d'actionnaires	678
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	129 754 538
Nombre de titres émis	1 287 428
Nombre d'actionnaires nouveaux	50
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	-132 489 665
Nombre de titres rachetés	-1 314 566
Nombre d'actionnaires sortants	-108
<b><u>Autres mouvements</u></b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-162 171
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	296 297
Régularisation des sommes non distribuables	4 214
Frais de négociation de titres	0
<b><u>Capital en fin de période</u></b>	
Montant	110 703 855
Nombre de titres	1 097 034
Nombre d'actionnaires	620

**NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2024 au 31/12/2024 à **7 768 394 DT** contre **9 216 305 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<b>Période du 01/01 au 31/12/2024</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2023</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>		
- Intérêts	7 423 685	8 615 125
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>		
- Intérêts des BTA et BTZC	262 090	527 099
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>		
- Dividendes	82 619	74 081
<b>TOTAL</b>	<b>7 768 394</b>	<b>9 216 305</b>

**NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **928 241 DT** contre **965 171 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des billets de trésorerie	19 413	296 365
Intérêts des comptes à terme	0	221 320
Intérêts des certificats de dépôt	2 862	287 544
Intérêts des dépôts à vue	64 064	99 553
Revenus des opérations de prises en pension	841 902	60 389
<b>TOTAL</b>	<b>928 241</b>	<b>965 171</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **484 404 DT** contre **578 929 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du dépositaire	11 000	11 000
Rémunération du distributeur	473 404	567 929
<b>TOTAL</b>	<b>484 404</b>	<b>578 929</b>

**NOTE 13 : AUTRES CHARGES**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **217 344 DT** contre **250 428 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	33 200	35 233
Redevances du CMF	118 341	141 979
Rémunération du PDG	9 236	11 667
Rémunération du personnel	8 411	13 785
Etat, taxes et versements assimilés	19 250	15 480
Loyer	1 500	1 500
Contribution sociale de solidarité	3 131	0
Publications et frais divers	7 537	7 454
Jetons de présence	9 479	10 563
Maintenance logiciel BFI	7 160	7 081
Divers publicité (compagne)	0	6 719
Autres services extérieurs	0	67
Autres	100	-1 099
<b>TOTAL</b>	<b>217 344</b>	<b>250 428</b>

## NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

### 14.1 Données par actions

<b>Données par action</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Revenus des placements	7,927	9,057	8,199	6,785	5,561
Charges de gestion des placements	-0,442	-0,515	-0,481	-0,416	-0,321
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>7,486</b>	<b>8,542</b>	<b>7,719</b>	<b>6,369</b>	<b>5,239</b>
Autres charges	-0,198	-0,223	-0,207	-0,179	-0,168
Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,288</b>	<b>8,319</b>	<b>7,511</b>	<b>6,191</b>	<b>5,071</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,009	-1,232	-0,725	0,221	1,812
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,297</b>	<b>7,087</b>	<b>6,786</b>	<b>6,412</b>	<b>6,883</b>
Variation des plus (ou moins) values Potentielles	-0,148	-0,141	-0,092	0,091	0,082
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,270	0,100	0,227	0,211	0,162
Frais de négociation	0,000	0,000	0,00	0,00	0,00
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,122</b>	<b>-0,041</b>	<b>0,135</b>	<b>0,302</b>	<b>0,244</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,410</b>	<b>8,278</b>	<b>7,646</b>	<b>6,493</b>	<b>5,315</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,122</b>	<b>-0,041</b>	<b>0,135</b>	<b>0,302</b>	<b>0,244</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	0,014	-0,020	0,023	0,009
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,126</b>	<b>-0,028</b>	<b>0,116</b>	<b>0,325</b>	<b>0,253</b>
<b>Distribution de dividende</b>	<b>7,087</b>	<b>6,786</b>	<b>6,412</b>	<b>6,883</b>	<b>6,557</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>108,209</b>	<b>107,873</b>	<b>107,595</b>	<b>107,106</b>	<b>107,252</b>

### 14.2 Ratios de gestion de placements

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,40%	0,40%	0,44%	0,44%	0,39%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,17%	0,19%	0,19%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,67%	5,53%	6,49%	6,49%	6,14%
<b>Actif net moyen</b>	<b>119 988 800</b>	<b>144 184 674</b>	<b>170 437 828</b>	<b>154 676 606</b>	<b>104 106 145</b>

## **NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR**

### **15.1 Rémunération du dépositaire**

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

### **15.2 Rémunération du distributeur**

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

## **NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024, est récapitulé dans le tableau suivant :

<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>BTE</b>	
	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif</b>
Commission du distributeur	473 374	120 598
Commission du dépositaire	11 000	11 000
Loyer	1 500	1 909

## **NOTE 17. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

## I- Rapport d'audit sur les états financiers

### 1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 3- Observations

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

-Les emplois en valeurs mobilières représentent 84,71% de l'actif total au 31 Décembre 2024 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

-Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 15,29 % de l'actif total au 31 Décembre 2024. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

-L'encours des opérations de pension livrée portant sur des titres d'emprunt de l'Etat représente à la date de 31 Décembre 2024 9.41 % de l'actif, se situant dans la norme du seuil de 10% fixé par le décret n°2012-3415 du 31 décembre 2012 portant l'application des dispositions des OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

#### **4- Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

#### **II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

##### **1- Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des

états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :  
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C  
Chiheb GHANMI**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 473 374 DT.
- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 11 000 DT TTC.
- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1 500 DT TTC.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Lors de sa réunion du 16/10/2024, le Conseil d'Administration de la TES a décidé de nommer M. Sami HAMOUDA au poste de Président-Directeur Général, en remplacement de M. Kais GONGI. Sa rémunération ainsi que les avantages accordés resteront identiques à ceux de son précédent.

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par la décision du Conseil d'Administration du 24 Avril 2018. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon la décision de l'AGO du 6 Avril 2021, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

**C.2-** Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif
Indemnité	9 236	-
Jetons de présence	3 125	3 125
<b>Total</b>	<b>12 361</b>	<b>3 125</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

# FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

Rapport Général du commissaire aux comptes  
Situation annuelle - Exercice clos au 31 Décembre 2024

## I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

### OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP », IU1866977W, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 18 042 814 TND, un actif net de 17 981 382 TND et des sommes distribuables de 1 021 148 TND.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAP » au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### RAPPORT DE GESTION :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport de gestion et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise du fonds au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### RESPONSABILITES DU GESTIONNAIRE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignées dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **CONFORMITE DES RATIOS PRUDENTIELS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

En application des dispositions de l'articles 29 du Code des Organismes de Placement Collectif et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, nous avons procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels par le fonds.

Sur la base des diligences, que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, à part les points soulevés ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'autres irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds, au 31 décembre 2024, à la réglementation en vigueur.

(i) Les actifs du FCP Leptis OBLIGATAIRE CAP se composent, dans une proportion de 20,39%, de :

- Valeurs mobilières admises à la cote de la bourse ou actions ou parts d'organismes de placement collectif ;
- Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne ;
- Bons du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat.

Ce ratio est inférieur à la limite réglementaire minimale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 susmentionné.

(ii) Les actifs du FCP Leptis OBLIGATAIRE CAP sont constitués, dans une proportion de 69,61 %, de :

- Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat,
- Valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la banque centrale de Tunisie.

Ce ratio est supérieur à la limite réglementaire maximale de 30 % fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 susmentionné.

(iii) Les actifs nets du FCP Leptis OBLIGATAIRE CAP sont employés à hauteur de 10,05 % en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Ce ratio est supérieur à la limite réglementaire maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 susmentionné ;

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds.

Tunis, le 18 Avril 2025

**Le commissaire aux comptes :  
AWT AUDIT ET CONSEIL**

**Anis WAHABI**

**FCP LEPTIS Obligataire CAP****BILAN****Au 31 décembre 2024***(Montants en dinars tunisiens)*

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille titres</b>	<b>4.1</b>	<b>3 679 594</b>
Obligations et valeurs assimilées		1 866 901
Titres des organismes de placement collectif		1 812 693
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>14 351 260</b>
Placements monétaires	<b>4.2</b>	14 351 087
Disponibilités	<b>4.3</b>	173
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>11 960</b>
<b>Autres Actifs</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>18 042 814</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
Opérateurs créditeurs	<b>4.5</b>	48 879
Autres créditeurs divers	<b>4.6</b>	12 553
<b>Total passif</b>		<b>61 432</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
Capital	<b>4.7</b>	16 960 234
<b>Sommes Distribuables</b>		<b>1 021 148</b>
Somme distribuable des exercices antérieurs		-
Somme distribuable de l'exercice		1 021 148
<b>Actif net</b>		<b>17 981 382</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>18 042 814</b>

**FCP LEPTIS Obligataire CAP**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31 décembre 2024**  
*(Montants en dinars tunisiens)*

	Note	31/12/2024
<b>Revenus du Portefeuille titres</b>		<b>16 901</b>
Dividendes		-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5.1	16 901
<b>Revenus des placements monétaires</b>	5.2	<b>4 900</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>	5.3	<b>547 506</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>569 307</b>
Charges de gestion des placements	5.4	(48 879)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>520 428</b>
Autres produits		-
Autres charges	5.5	(17 704)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>502 724</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		518 424
<b>Somme distribuable de la période</b>		<b>1 021 148</b>
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		(518 424)
Variation des +/- values potentielles sur titres		2 471
+/- values réalisées		-
Frais de négociation		-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>505 195</b>

**FCP LEPTIS Obligataire CAP**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Au 31 décembre 2024**  
(Montants en dinars tunisiens)

	<b>31/12/2024</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>505 195</b>
Résultat d'exploitation	502 724
Variation des +/- values potentielles sur titres	2 471
+/- values réalisées sur cession titres	-
Frais de négociation de titres	-
Distributions de dividendes	-
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>17 376 187</b>
<b>Souscription</b>	<b>24 567 145</b>
Capital	23 736 700
Régularisations des sommes non distribuables	11
Régularisations des sommes distribuables	830 434
Commission de souscription	-
<b>Rachats</b>	<b>(7 190 958)</b>
Capital	(6 878 900)
Régularisations des sommes non distribuables	(46)
Régularisations des sommes distribuables	(312 012)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>17 881 382</b>
<b>ACTIF NET</b>	
Début de période	100 000
Fin de période	17 981 382
<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
Début de période	1 000
Fin de période	169 578
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,036</b>
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>6,036%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice arrêté au 31 Décembre 2024**  
**Montants exprimés en Dinars tunisiens**

## **1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

« FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 22 Mars 2024 à l'initiative de la Banque Tuniso-Libyenne « BTL » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 31 Janvier 2024.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100.000 divisé en 1.000 parts de 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP » est un fonds commun de placement de type capitalisation. Le dépositaire de ce fonds est la Arab Tunisian Bank « ATB ». Le gestionnaire étant Leptis Asset Management.

## **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### 3.3 Evaluations des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4 Evaluations des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6 Traitement des opérations de pension livrée

➤ **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

➤ **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4. NOTES SUR LE BILAN

##### 4.1 Portefeuilles titres

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 697 594 TND et se détaille comme suit

##### Désignation

31/12/2024

Obligations et valeurs assimilées	(i)	1 866 901
Titres des organismes de placement Collectif	(ii)	1 812 693
<b>Total</b>		<b>3 697 594</b>

Le détail du portefeuilles titres est présenté en annexe I.

##### (i) Obligations et valeurs assimilées

Code ISIN	Titre	Qté	Coût d'acquisition	Taux	Intérêts Courus(i)	Retenue à la source	Valorisation
TNPDPDY2398	EMP NATIONAL 2024 TR3 CC	3 500	350 000	9,95%	10 495,205	2 099,041	358 396,164
TNGCLJS7FYQ7	EMP NATIONAL 2024 TR4 CC	15 000	1 500 000	9,95%	10 631,507	2 126,301	1 508 505,205
<b>Total</b>		<b>18 500</b>	<b>1 850 000</b>		<b>21 126,712</b>	<b>4 225,342</b>	<b>1 866 901,369</b>

##### (ii) Titres des organismes de placement collectif

Code ISIN	Titre	QTE	Coût d'acquisition	Valeur liquidative au 31/12/2024	VALORISATION
TN7I1N6O2LA1	FCP SMART CASH	16 693	1 810 222,306	108,590	1 812 692,870

##### 4.2 Placement monétaire

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 351 087 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Taux d'intérêt	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% en Actif
Pension livrée	9,6%	8 510 500	8 565 242	47,63%
Certificat de dépôt	10,49%	4 000 000	3 994 422	22,14%
Placement BTL	10,24%	1 750 000	1 750 393	9,73%
Dépôt à terme		40 242	41 031	0,23%
<b>Total</b>		<b>14 300 742</b>	<b>14 351 087</b>	

\*Le détail du placement monétaire est présenté en annexe I.

\*Le calcul des intérêts en nombre de jours des pensions livrée se fait sur la base de 360 jours.

##### 4.3 Disponibilités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

##### Désignation

31/12/2024

ATB	173
<b>Total</b>	<b>173</b>

##### 4.4 Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

##### Désignation

31/12/2024

Régularisation souscription et rachats	11 960
<b>Total</b>	<b>11 960</b>

#### **4.5 Opérateurs Créditeurs**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Frais gestionnaire (i)	34 791
Frais dépositaire (ii)	8 713
Frais de distribution (iii)	5 375
<b>Total</b>	<b>48 879</b>

#### **4.6 Autres Créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Redevance CMF	1 500
Honoraires CAC	10 811
Commissions Bancaires	242
<b>Total</b>	<b>12 553</b>

#### **4.7 Capital**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

##### **Capital Initial 22/04/2024**

Montant	100 000,000
Nombre de titres	1 000
Nombre porteurs des parts	1

##### **Souscriptions réalisées**

Montant	23 736 700,000
Nombre de titres souscrites	237 367
Nombre porteurs des parts nouveaux	63

##### **Rachats effectués**

Montant	(6 878 900,000)
Nombre de titres rachetés	(68 789)
Nombre porteurs des parts sortants	(8)

##### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 470,564
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	0,000
Frais de Négociation de titres	0,000
Régules Lots & Primes	(36,525)

##### **Capital 31/12/2024**

Montant	16 960 270,564
Nombre de titres	169 578
Nombre porteurs des parts	72

## **5- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **5.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Intérêts courus sur obligations	16 902
<b>Total</b>	<b>16 902</b>

### **5.2 Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Intérêts courus dépôts à vue	789
Intérêts courus certificats dépôts	3 719
Intérêts courus placements BTL	393
<b>Total</b>	<b>4 901</b>

### **5.3 Revenus des prises en pension**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Intérêts courus sur pension livrée	54 742
Intérêts perçus pension livrée	492 764
<b>Total</b>	<b>547 506</b>

### **5.4 Charges de gestion des placements**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Rémunération du gestionnaire	34 791
Rémunération du dépositaire	8 713
Rémunération du distributeur	5 375
<b>Total</b>	<b>48 879</b>

### **5.5 Autres Charges**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Redevance CMF	5 847
Honoraires CAC	10 812
Commissions Bancaires	805
Impôt et taxes	240
<b>Total</b>	<b>17 704</b>

## **6. AUTRES INFORMATIONS**

### **6.1 Données par part**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>
Revenus des placements	3,357
Charges de gestion des placements	(0,288)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>3,069</b>
Autres produits	-
Autres charges	(0,104)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,965</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	3,057
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,022</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,015
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,015</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,036</b>
Droits d'Entrée	-
Droits de Sortie	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,015</b>
<b>Distribution Dividendes</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,036</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>0,541%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,196%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>11,295%</b>

### **6..2 Informations sur les rémunérations**

#### **(i) Rémunération du gestionnaire**

En rémunération des services de gestion financière du fonds, le gestionnaire perçoit une commission de gestion annuelle de 0,5 % H.T de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

#### **(ii) Rémunération du dépositaire**

En rémunération de ses services de dépositaire, l'ATB percevra une rémunération annuelle de 0,125% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars HT et un maximum de 20 000 dinars HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée annuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

#### **(iii) Rémunération de distributeur**

En rémunération de ses services de distributeur, la BTL percevra une rémunération annuelle de 0.1 % HT de l'actif net au prorata de ses distributions, décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

**Annexe 1**  
**Portefeuille titres, placements monétaires au 31 décembre 2024**

Code ISIN	Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif
<b>OBLIGATIONS</b>		<b>18 500</b>	<b>1 850 000,000</b>	<b>1 866 901,370</b>	<b>10,38%</b>
TNPDPODY2398	EMP NATIONAL 2024 TR3 CC	3 500	350 000,000	358 396,164	1,99%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NATIONAL 2024 TR4 CC	15 000	1 500 000,000	1 508 505,205	8,39%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>16 693</b>	<b>1 810 222,306</b>	<b>1 812 692,870</b>	<b>10,08%</b>
TN711N6O2LA1	FCP SMART CASH	16 693	1 810 222,306	1 812 692,870	10,08%
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>			<b>4 000 000,000</b>	<b>3 994 421,589</b>	<b>22,21%</b>
	CD BTL 10.49% 05012025		3 000 000,000	2 996 513,493	16,66%
	CD BTL 10.49% 10012025		1 000 000,000	997 908,096	5,55%
<b>PENSION LIVREE</b>			<b>8 510 500,000</b>	<b>8 565 241,601</b>	<b>47,63%</b>
	PL 9.60% 06012025/EMP NAT 2023 T1		3 860 000,000	3 887 792,000	21,62%
	PL 9.60% 23012025/EMP NAT 2024 T1		500 000,000	503 466,667	2,80%
	PL 9.60% 30012025/EMP NAT 2024 T1		2 750 000,000	2 766 866,667	15,39%
	PL 9.60% 16012025/EMP NAT 2024 T1		400 500,000	402 849,600	2,24%
	PL 9.60% 06022025/EMP NAT 2024 T1		750 000,000	754 200,000	4,19%
	PL 9.60% 29012025/EMP NAT 2024 T1		250 000,000	250 066,667	1,39%
<b>PLACEMENT CAT</b>			<b>1 750 000,000</b>	<b>1 750 392,767</b>	<b>9,73%</b>
	CAT BTL 10.24% 31032025		1 750 000,000	1 750 392,767	9,73%
<b>PLACEMENTS DAV</b>			<b>40 242,440</b>	<b>41 228,276</b>	<b>0,23%</b>
	PLACEMENTS DAV		40 242,440	41 228,276	0,23%

**FCP LEPTIS OBLIGATAIRE**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

**Rapport Général du commissaire aux comptes**  
**Situation annuelle - Exercice clos au 31 Décembre 2024**

**I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**OPINION**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP LEPTIS OBLIGATAIRE », IU1866968V, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 9 357 740 TND, un actif net de 9 315 407 TND et des sommes distribuables de 526 507 TND.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE » au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**RAPPORT DE GESTION :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport de gestion et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise du fonds au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**RESPONSABILITES DU GESTIONNAIRE POUR LES ETATS FINANCIERS :**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignées dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **CONFORMITE DES RATIOS PRUDENTIELS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

En application des dispositions de l'articles 29 du Code des Organismes de Placement Collectif et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, nous avons procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels par le fonds.

Sur la base des diligences, que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, à part les points soulevés ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'autres irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds, au 31 décembre 2024, à la réglementation en vigueur.

(i) Les actifs du FCP Leptis OBLIGATAIRE se composent, dans une proportion de 10,84%, de :

- Valeurs mobilières admises à la cote de la bourse ou actions ou parts d'organismes de placement collectif ;
- Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne ;
- Bons du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat.

Ce ratio est inférieur à la limite réglementaire minimale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 susmentionné.

(ii) Les actifs du FCP Leptis OBLIGATAIRE sont constitués, dans une proportion de 80,12 %, de :

- Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat,
- Valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la banque centrale de Tunisie.

Ce ratio est supérieur à la limite réglementaire maximale de 30 % fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 susmentionné.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds.

Tunis le 18 avril 2025  
**Le commissaire aux comptes :**  
**AWT AUDIT ET CONSEIL**

**Anis WAHABI**

**FCP LEPTIS Obligataire**  
**BILAN**  
**Au 31 décembre 2024**  
(Montants en dinars tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>
<b><u>Portefeuille titres</u></b>	<b>4.1</b>	<b>1 014 830</b>
Obligations et valeurs assimilées		1 014 830
Titres des organismes de placement collectif		-
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>		<b>8 342 910</b>
Placements monétaires	<b>4.2</b>	8 342 895
Disponibilités		-
<b><u>Créances d'exploitation</u></b>		<b>15</b>
<b><u>Autres Actifs</u></b>		<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>9 357 740</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
Opérateurs créditeurs	<b>4.3</b>	32 859
Autres créditeurs divers	<b>4.4</b>	9 474
<b>Total passif</b>		<b>42 333</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
Capital	<b>4.5</b>	8 788 900
<b><i>Sommes Distribuables</i></b>		<b>526 507</b>
Somme distribuables des exercices antérieurs		-
Somme distribuables de l'exercice		526 507
<b>Actif net</b>		<b>9 315 407</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>9 357 740</b>

**FCP LEPTIS Obligataire**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31 décembre 2024**  
*(Montants en dinars tunisiens)*

	Note	31/12/2024
<b>Revenus du Portefeuille titres</b>		<b>14 830</b>
Dividendes		-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5.1	14 830
<b>Revenus des placements monétaires</b>	5.2	<b>2 138</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>	5.3	<b>366 813</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>383 781</b>
Charges de gestion des placements	5.4	(32 859)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>350 921</b>
Autres produits		-
Autres charges	5.5	(13 310)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>337 612</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		188 895
<b>Somme distribuables de la période</b>		<b>526 507</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(188 895)
Variation des +/- values potentielles sur titres		-
+/- values réalisées		-
Frais de négociation		-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>337 612</b>

**FCP LEPTIS Obligataire**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Au 31 décembre 2024**

*(Montants en dinars tunisiens)*

	<b>31/12/2024</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>337 612</b>
Résultat d'exploitation	337 612
Variation des +/- values potentielles sur titres	-
+/- values réalisées sur cession titres	-
Frais de négociation de titres	-
Distributions de dividendes	-
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>8 877 795</b>
<b>Souscription</b>	<b>13 148 734</b>
Capital	12 769 700
Régularisations des sommes non distribuables	-
Régularisations des sommes distribuables	379 034
Commission de Souscription	-
<b>Rachats</b>	<b>(4 270 939)</b>
Capital	(4 080 800)
Régularisations des sommes non distribuables	-
Régularisations des sommes distribuables	(190 139)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>9 215 407</b>
<b>ACTIF NET</b>	
Début de période	100 000
Fin de période	9 315 407
<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
Début de période	1 000
Fin de période	87 889
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,991</b>
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>5,991%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice arrêté au 31 Décembre 2024**  
**Montants exprimés en Dinars tunisiens**

## **1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

« FCP LEPTIS OBLIGATAIRE » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 22 Mars 2024 à l'initiative de la Banque Tuniso Libyenne « BTL » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 31 Janvier 2024.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100.000 divisé en 1.000 parts de 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP LEPTIS OBLIGATAIRE » est un fonds commun de placement de type distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Arab Tunisian Bank « ATB ». Le gestionnaire étant Leptis Asset Management.

## **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3 Evaluations des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4 Evaluations des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

- **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».
- **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4. NOTES SUR LE BILAN

##### 4.1 Portefeuilles titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 1 014 830 TND et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Obligations et valeurs assimilées (i)	1 014 830
<b>Total</b>	<b>1 014 830</b>

##### (i) Obligations et valeurs assimilées

Code ISIN	Titre	Qté	Coût	Taux	Int courus	RS	Valorisation
TNPDPODY2398	EMP NATIONAL 2024 TR3 CC	5 000	500 000,000	9.95%	14 993,151	2 998,630	511 994,521
TNGCLJS7FYQ7	EMP NATIONAL 2024 TR4 CC	5 000	500 000,000	9.95%	3 543,836	708,767	502 835,069
<b>Total</b>		<b>10 000</b>	<b>1 000 000,000</b>		<b>18 536,987</b>	<b>3 707,397</b>	<b>1 014 829,590</b>

##### 4.2 Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 8 342 895 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Taux d'intérêt	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% en Actif
Pension livrée (i)	9,60%	5 475 000,000	5 500 996,000	59,05%
Certificat de dépôt(ii)	10,49%	2 000 000,000	1 996 281,059	21,43%
Placement BTL (iii)	10,24%	820 000,000	820 852,800	8,81%
Dépôt à terme		24 409,681	24 765,216	0,27%
<b>Total</b>		<b>8 319 409,681</b>	<b>8 342 895,075</b>	

\* Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

\*Le calcul des intérêts en nombre de jours des pensions livrées se fait sur la base de 360 jours.

##### 4.3 Opérateurs divers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais gestionnaire (i)	23 277
Frais dépositaire (ii)	5 829
Frais de distribution (iii)	3 753
<b>Total</b>	<b>32 859</b>

##### 4.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	630
Honoraires CAC	8 844
Commissions bancaires	-
<b>Total</b>	<b>9 474</b>

##### 4.5 Capital :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

---

**Capital Initial 22/03/2024**

---

Montant	100 000,000
Nombre de titres	1 000
Nombre de porteurs des parts	1

---

**Souscriptions réalisées**

Montant	12 769 700,000
Nombre de titres souscrites	127 697
Nombre de porteurs des parts nouveaux	23

---

**Rachats effectués**

Montant	(4 080 800,000)
Nombre de titres rachetés	(40 800)
Nombre de porteurs des parts sortants	(4)

---

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0.000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	0,000
Frais de Négociation de titres	0,000
Régules Lots & Primes	(0.000)

---

**Capital 31/12/2024**

---

Montant	8 788 900.000
Nombre de titres	87 889
Nombre de porteurs des parts	20

---

**5. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT****5.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts courus sur obligations (i)	14 830
<b>Total</b>	<b>14 830</b>

---

---

**5.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts courus dépôt à vue	930
Intérêts courus certificat dépôt	853
Intérêts courus DAV	356
<b>Total</b>	<b>2 139</b>

---

---

**5.3 Revenus des prises en pension :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts courus pensions livrées	25 996
Intérêts perçus pensions livrées	340 817
<b>Total</b>	<b>366 813</b>

#### **5.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	23 277
Rémunération du dépositaire	5 829
Rémunération du distributeur	3 753
<b>Total</b>	<b>32 859</b>

#### **5.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	3 912
Honoraires CAC	8 844
Commissions Bancaires	284
Impôt et taxes	270
<b>Total</b>	<b>13 310</b>

### **6. AUTRES INFORMATIONS**

#### **6.1 Données par part**

	<u>31/12/2024</u>
Revenus des placements	4,367
Charges de gestion des placements	-0,374
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>3,993</b>
Autres produits	-
Autres charges	-0,151
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,841</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	2,149
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,991</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,000</b>

<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,991</b>
Droits d'Entrée	-
Droits de Sortie	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,000</b>
<b>Distribution Dividendes</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,991</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>0,698%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,283%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>11,184%</b>

## 6.2 Informations sur les rémunérations :

### (i) Rémunération du gestionnaire

En rémunération des services de gestion financière du fonds, le gestionnaire perçoit une commission de gestion annuelle de 0,5 % H.T de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

### (ii) Rémunération du dépositaire

En rémunération de ses services de dépositaire, l'ATB percevra une rémunération annuelle de 0,125% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars HT et un maximum de 20 000 dinars HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée annuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

### (iii) Rémunération du distributeur

En rémunération de ses services de distributeur, la BTL percevra une rémunération annuelle de 0.1 % HT de l'actif net au prorata de ses distributions, décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

## Annexe I Portefeuille titres, placements monétaires au 31 décembre 2024

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif
<b>OBLIGATIONS</b>	<b>10 000</b>	<b>1 000 000,000</b>	<b>1 014 829,589</b>	<b>10.89%</b>
TNPDPDY2398 EMP NATIONAL 2024 TR3	5 000	500 000,000	511 994,521	5.50%
TNGCLIS7FYQ7 EMP NATIONAL 2024 TR3	5 000	500 000,000	502 835,068	5.39%
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>		<b>2 000 000,000</b>	<b>1 996 281,059</b>	<b>21,43%</b>
CD BTL 10.49% 05012025		2 000 000,000	1 996 281,059	
<b>PENSIONS LIVREES</b>		<b>5 475 000,000</b>	<b>5 500 996.000</b>	<b>59,053%</b>
PL 9.60% 06012025/EMP NAT 2023 TR1		1 150 000,000	1 158 280,000	12.43%
PL 9.60% 23012025/EMP NAT 2024 TR1		1 600 000,000	1 611 093,333	17,29%
PL 9.60% 23012025/EMP NAT 2024 TR1		985 000,000	991 041,333	10,64%
PL 9.60% 15012025/EMP NAT 2023 TR2		440 000,000	440 234,667	4,37%
PL 9.60% 29012025/EMP NAT 2024 TR1		1 300 000,000	1 300 346,667	13,96%
<b>PLACEMENT CAT</b>		<b>820 000,000</b>	<b>820 852,800</b>	<b>8,80%</b>
CAT BTL 10.24% 31032025		820 000,000	820 852,800	8.80%
<b>PLACEMENTS DAV</b>		<b>24 409,681</b>	<b>24 765,216</b>	<b>0,26%</b>
PLACEMENTS DAV		24 409,681	24 765,216	0.26%

## Etats financiers annuels de SICAV

### LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>5 171 894,634</u>	<u>5 140 268,503</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 671 673,269	4 640 976,507
Titres des Organismes de Placement Collectif		500 221,365	499 291,996
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>5 188 725,686</u>	<u>5 032 552,882</u>
Placements monétaires	5	3 734 834,835	2 986 670,966
Disponibilités		1 453 890,851	2 045 881,916
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>2 784,927</u>	<u>7 120,266</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>10 363 405,247</b></u>	<u><b>10 179 941,651</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	21 517,306	21 069,104
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	13 095,202	13 915,071
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>34 612,508</b></u>	<u><b>34 984,175</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	9 801 294,814	9 639 352,398
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		527 497,925	505 605,078
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>10 328 792,739</b></u>	<u><b>10 144 957,476</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>10 363 405,247</b></u>	<u><b>10 179 941,651</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	342 913,537	427 136,282
Revenus des obligations et valeurs assimilées		331 335,297	416 731,962
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		11 578,240	10 404,320
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	210 767,791	204 931,412
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	73 545,886	2 295,600
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		627 227,214	634 363,294
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(66 852,666)	(69 587,710)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		560 374,548	564 775,584
<b>Autres charges</b>	14	(22 770,227)	(23 161,248)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		537 604,321	541 614,336
Régularisation du résultat d'exploitation		(10 106,396)	(36 009,258)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		527 497,925	505 605,078
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 106,396	36 009,258
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	101 672,952	67 944,111
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(20 511,032)	(13 972,311)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>618 766,241</b>	<b>595 586,136</b>

## ETAT DE VARIATION DE L' ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Année</i> <b>2024</b>	<i>Année</i> <b>2023</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	618 766,241	595 586,136
Résultat d'exploitation	537 604,321	541 614,336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 511,032)	(13 972,311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	101 672,952	67 944,111
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(434 930,978)	(1 941 485,706)
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	17 613 506,735	47 134 057,314
- Régularisation des sommes non distribuables	956 349,537	2 841 733,300
- Régularisation des sommes distribuables	509 919,578	1 447 962,536
<b>Rachats</b>		
- Capital	(18 014 054,377)	(48 931 024,092)
- Régularisation des sommes non distribuables	(980 626,477)	(2 950 242,970)
- Régularisation des sommes distribuables	(520 025,974)	(1 477 971,794)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>183 835,263</b>	<b>(1 345 899,570)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	10 144 957,476	11 490 857,046
En fin de l'exercice	10 328 792,740	10 144 957,476
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	72 822	87 244
En fin de l'exercice	69 796	72 822
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>147,985</b>	<b>139,312</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,23%</b>	<b>5,77%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### 3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 5.171.894,634 , s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif net
	<b><u>Obligations et valeurs assimilés</u></b>		<b>4 533 978,500</b>	<b>4 671 673,269</b>	<b>45,23%</b>
	<b>Obligations des sociétés</b>		<b>4 533 978,500</b>	<b>4 671 673,269</b>	<b>45,23%</b>
TN0003400405	EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	19 860,000	20 332,708	0,20%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	200 000,000	213 031,987	2,06%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	160 000,000	167 733,862	1,62%
TN0003600640	EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	20 000,000	21 283,712	0,21%
TN0004700811	EO ATL 2020-1	5 000	100 000,000	101 738,302	0,98%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5 000	300 000,000	322 285,105	3,12%
TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2 000	120 000,000	122 000,071	1,18%
TNMA55MMDD46	EO ATL 2023/1 CAT A	1 000	80 000,000	85 728,525	0,83%
TNTUDMZLCA16	EO ATL 2024/2	4 000	400 000,000	402 087,014	3,89%
TN0004620134	EO BTK 2009	1 000	6 618,500	7 017,797	0,07%
TN3Z8BRRN997	EO BTK 2024/1	2 000	200 000,000	200 643,770	1,94%
TN0004201471	EO CIL 2020/1	10 000	100 000,000	100 622,536	0,97%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	87 500,000	89 046,521	0,86%
TNSH8NXC1WC4	EO SUB BH 2021-2	5 000	250 000,000	254 270,460	2,46%
TN0007780067	EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	200 000,000	209 306,302	2,03%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1 500	60 000,000	63 330,350	0,61%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2 000	120 000,000	126 766,817	1,23%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4 000	240 000,000	243 787,398	2,36%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5 000	300 000,000	319 168,525	3,09%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9 500	570 000,000	582 618,082	5,64%

TNEDMOU67Y09	EO TAYSIR 2024-1 CAT A	1 000 000	1 000 000,000	1 018 873,425	9,86%
	<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>492 809,505</b>	<b>500 221,365</b>	<b>4,84%</b>
	<b>Titres des OPCVM</b>		<b>492 809,505</b>	<b>500 221,365</b>	<b>4,84%</b>
TNOVYWALSB95	FCP AMANETT	4 515	492 809,505	500 221,365	4,84%
<b>TOTAL</b>			<b>5 026 788,005</b>	<b>5 171 894,634</b>	<b>50,07%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>					<b>49,91%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Intérêts</u> courus nets	<u>Plus (moins)</u> values latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	4 940 608,604	202 375,827	(2 715,928)	5 140 268,503	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	1 600 000,000			1 600 000,000	
Titres OPCVM	7 120 429,481			7 120 429,481	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	(1535138,500)			(1 535 138,500)	
Titres OPCVM	(7 09989,080)			(7 098 989,080)	101 672,952
Emprunt national	(122,500)			(122,500)	
<u>* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres</u>			(20 511,032)	(20 511,032)	
<u>* Variations des intérêts courus</u>		(34 042,238)		(34 042,238)	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	5 026 788,005	168 333,589	(23 226,960)	5 171 894,634	101 672,952

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 3.734.834,835 , se détaillant comme suit :

	<b>Désignation du titre</b>	<b>Montant</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2023</b>	<b>% Actif net</b>
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>749 226,400</b>	<b>749 534,301</b>	<b>7,26%</b>
	Pension Livrée Amen Bank 7,50% au 09/01/2025 pour 10 jours		749 226,400	749 534,301	7,26%
	<b>Certificats de dépôt</b>	<b>3 000 000</b>	<b>2 980 759,018</b>	<b>2 985 300,534</b>	<b>28,90%</b>
TNT3ZQQOK9A4	Certificat de dépôt BTL au 22/01/2025 à 9,99% pour 30 jours	1 000 000	993 394,982	995 376,486	9,64%
TNK4L7UABE11	Certificat de dépôt TSB au 24/01/2025 à 9,74% pour 30	1 000 000	993 558,947	995 061,860	9,63%

TNVT7WIWGQ38	jours Certificat de dépôt ATB au 23/01/2025 à 9,74% pour 30 jours	500 000	496 779,473	497 638,280	4,82%
TNHGO0MFOOF5	jours Certificat de dépôt BNA au 29/01/2025 à 8,99% pour 30 jours	500 000	497 025,616	497 223,908	4,81%
<b>TOTAL</b>		<b>3 000 000</b>	<b>3 729 985,418</b>	<b>3 734 834,835</b>	<b>36,16%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>36,04%</b>

#### Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 2.784,927 contre D : 7.120,266 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	2 784,927	7 120,266
<b>Total</b>	<b>2 784,927</b>	<b>7 120,266</b>

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 21.517,306 contre D : 21.069,104 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du dépositaire	5 948,952	5 948,890
Rémunération du gestionnaire	15 568,354	15 120,214
<b>Total</b>	<b>21 517,306</b>	<b>21 069,104</b>

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 13.095,202 contre D :13.915,071 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 335,630	5 194,728
CMF	951,243	912,014
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
<b>Total</b>	<b>13 095,202</b>	<b>13 915,071</b>

#### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

##### Capital au 31-12-2023

Montant	9 639 352,398
Nombre de titres	72 822
Nombre d'actionnaires	355

##### Souscriptions réalisées

Montant	17 613 506,735
Nombre de titres émis	133 064
Nombre d'actionnaires nouveaux	101

### Rachats effectués

Montant	(18 014 054,377)
Nombre de titres rachetés	(136 090)
Nombre d'actionnaires sortants	(120)

### Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(3 267,342)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 511,032)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	101 672,952
Résultat incorporé à la VL (A)	505 605,078
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(21 009,598)

### Capital au 31-12-2024

Montant	9 801 294,814
Nombre de titres	69 796
Nombre d'actionnaires	336

### **Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 342.913,537, contre D : 427.136,282 en 2023 et se détaillent comme suit :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	331 332,323	416 722,650
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	2,974	9,312
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	11 578,240	10 404,320
<b>Total</b>	<b>342 913,537</b>	<b>427 136,282</b>

### **Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 210.767,791, contre D : 204.931,412 en 2023 et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Intérêts des dépôts à vue	23 493,169	28 596,087
Intérêts des certificats de dépôt	187 274,622	176 335,325
<b>Total</b>	<b>210 767,791</b>	<b>204 931,412</b>

#### **Note 12 : Revenus des prises en pension**

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Intérêts des pensions livrées	73 545,886	2 295,600
<b>Total</b>	<b>73 545,886</b>	<b>2 295,600</b>

#### **Note 13 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 66.852,666 contre D : 69.587,710 en 2023 et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Commission de gestion de la CGI	60 902,604	63 637,845
Rémunération du dépositaire	5 950,062	5 949,865
<b>Total</b>	<b>66 852,666</b>	<b>69 587,710</b>

#### **Note 14 : Autres charges**

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 22.770,227 contre D : 23.161,248 en 2023 et se détaillent ainsi:

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Honoraires commissaire aux comptes	12 000,042	12 000,105
Redevance CMF	10 235,743	10 695,459
Contribution Sociale de Solidarité	400,000	400,000
Autres	134,442	65,684
<b>Total</b>	<b>22 770,227</b>	<b>23 161,248</b>

## **Note 15 : Autres informations**

### **15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,987	8,711	10,636	9,106	8,576
Charges de gestion des placements	(0,958)	(0,956)	(1,067)	(1,052)	(0,868)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>8,029</b>	<b>7,756</b>	<b>9,569</b>	<b>8,054</b>	<b>7,708</b>
Autres charges	(0,326)	(0,318)	(0,303)	(0,274)	(0,247)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,703</b>	<b>7,438</b>	<b>9,266</b>	<b>7,780</b>	<b>7,461</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,145)	(0,494)	(2,156)	(2,099)	(1,137)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,558</b>	<b>6,943</b>	<b>7,111</b>	<b>5,681</b>	<b>6,324</b>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,294)	(0,192)	(0,087)	0,099	0,102
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,457	0,933	(0,103)	0,051	(0,623)
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>1,163</b>	<b>0,741</b>	<b>(0,190)</b>	<b>0,150</b>	<b>(0,522)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,865</b>	<b>8,179</b>	<b>9,076</b>	<b>7,930</b>	<b>6,939</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,163</b>	<b>0,741</b>	<b>(0,190)</b>	<b>0,150</b>	<b>(0,522)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,047)	(0,082)	0,094	0,032	0,130
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,116</b>	<b>0,659</b>	<b>(0,096)</b>	<b>0,182</b>	<b>(0,392)</b>
Valeur liquidative	147,985	139,312	131,709	124,695	118,832
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,67%	0,71%	0,83%	0,86%	0,75%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,23%	0,24%	0,22%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,26%	5,12%	5,55%	4,67%	5,46%

### **15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

#### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### **Rémunération du dépositaire :**

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.363.405, un actif net de D : 10.328.793 et un bénéfice de D : 618.766.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphe d'observation***

Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 49,91% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 50,07% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 Avril 2025

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 Avril 2025

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**